



PANORAMA DE PRESSE

10/04/2020 10h40

CGT

SOMMAIRE

ACTUALITÉ SOCIALE (21 articles)

L'Humanité

vendredi 10 avril 2020

Traçage Stop Covid, une appli à l'accent singapourien (544 mots)

L'application de traçage de contacts, pilier de la stratégie de déconfinement du gouvernement, présente de nombreuses limit...

Page 6

L'Humanité.fr

vendredi 10 avril 2020
03:34

" Ne sortons pas d'une catastrophe pour foncer droit sur d'autres " (202 mots)

Le Covid-19 jette une lumière crue sur les errements de nos sociétés, et les décisions qui seront prises après la crise seront cruciales. Pour peser sur c...

Page 7

L'Humanité

vendredi 10 avril 2020

Coronavictimes, une association contre le « massacre silencieux » (634 mots)

La toute jeune structure, créée le 19 mars à l'initiative d'un chercheur du CNRS, entend pousser le gouvernement à agir plu...

Page 9

L'Humanité

vendredi 10 avril 2020

Allô, les pompiers ? La terre brûle... (458 mots)

On en parle, bien sûr, mais bien trop peu. Qui ? Les pompiers ! Un petit retour en arrière, du temps d'avant le grand renfe...

Page 10

L'Humanité

vendredi 10 avril 2020

Un numéro vert pour le soutien psychologique des aidants

(560 mots)

Pendant le confinement, l'Île-de-France ouvre un numéro unique et gratuit, le 01 48 00 48 00, pour soutenir les familles de...

Page 11

L'Humanité

vendredi 10 avril 2020

Les banques commencent à siphonner les jours de congé de leurs salariés (702 mots)

Des groupes comme le Crédit agricole et la Société générale ont commencé à imposer la prise de congés. Une mesure censée pa...

Page 12

L'Humanité

vendredi 10 avril 2020

Les attaché(e)s de presse, victimes collatérales (606 mots)

Ces indépendants de l'ombre, lien indispensable entre théâtres, festivals, artistes et journalistes, se retrouvent du jour ...

Page 14

L'Humanité

vendredi 10 avril 2020

Ce lien qui voyage par les ondes (421 mots)

Partout en France, en métropole et outre-mer, des radios locales se mobilisent pour briser l'isolement. Certains créent mê...

Page 15

L'Humanité

vendredi 10 avril 2020

Les forçats du télémarketing obligés de trimer (686 mots)

Entre la crainte d'être contaminés par le coronavirus et celle de perdre leur emploi, les salariés des centres d'appels dé...

Page 16



vendredi 10 avril 2020

TESTS Sur le dépistage, la France peine à rattraper son retard

(521 mots)

Le repérage massif de la maladie paraît indispensable pour envisager et mettre en place le déconfinement. Mais, dans ce dom...

Page 18



vendredi 10 avril 2020

Pourquoi l'exécutif repousse l'heure du déconfinement

(640 mots)

Quelles que soient ses modalités et son échéance, la fin du confinement dépend d'outils encore indisponibles, rendant très ...

Page 19



vendredi 10 avril 2020

« Sans immunité collective, tout relâchement des mesures fera augmenter les contaminations » (895 mots)

Tandis que la France compte plus de 10 000 morts liées au Covid-19, la décrue se fait attendre, malgré une baisse du taux d...

Page 20



vendredi 10 avril 2020

MASQUES Pas d'obligation... pour le moment (412 mots)

Alors que de plus en plus de maires prennent l'initiative de généraliser le port du masque, le gouvernement veut se donner ...

Page 22



vendredi 10 avril 2020

Et soudain, la Macronie découvre les limites de son logiciel

(745 mots)

L'épidémie agit comme un révélateur pour certains députés, qui appellent à infléchir la logique du quinquennat. Gare tout...

Page 23



vendredi 10 avril 2020

Un mort à FedEx : «Il se sentait obligé d'aller bosser» (1370 mots)

Depuis plusieurs jours, les salariés de FedEx disent aller travailler «la peur au ventre». Le 24 mars, monsieur H., un inté...

Page 25



vendredi 10 avril 2020

«On ne se promène plus avec notre blouse dans la rue pour ne pas se faire agresser» (1630 mots)

«On est passé des applaudissements à la peur d'exercer.» Alors que plusieurs cas d'intimidations, voire d'agressions envers...

Page 27



vendredi 10 avril 2020

Covid-19 et salariat : les deux font la peur (929 mots)

Elle s'appelait Aïcha. Ils s'appelaient George, Cyril. Ils n'étaient pas soignants en première ligne de la lutte contre l'é...

Page 30



vendredi 10 au jeudi 16 avril 2020

AVEC LE COVID-19, L'ENCHANTEMENT DES DÉCROISSANTS

(2023 mots)

Certains des partisans de la sobriété économique voient dans ce virus un signe : maltraitée par l'homme, la planète se veng...

Page 32



vendredi 10 au jeudi 16 avril 2020

OU ÇA VA OÙ ? VRAIMENT COINCER? (5691 mots)

“On” ou “off” ? Le pays ne fonctionne pas comme un appareil électroménager. La fin du confinement ne sonnera pas la fin des...

Page 35



vendredi 10 avril 2020

HelloAsso : "Il y a un modèle alternatif à la logique purement économique" (2745 mots)

LE MONDE D'APRES. "Je ne veux pas d'une parenthèse et que tout redevienne comme avant. La crise doit faire évoluer les réfl..."

Page 42



vendredi 10 avril 2020

Barbara Stiegler « Cette crise reflète la vision néolibérale de la santé publique » (1780 mots)

Professeure de philosophie politique à l'université Bordeaux-Montaigne et responsable du master « soin, éthique et santé »,...

Page 46

PROTECTION SOCIALE (1 article)



vendredi 10 avril 2020

Les mutuelles de santé et prévoyance s'inquiètent des impayés

(655 mots)

Les assureurs actifs en santé et prévoyance collective sont sur le...

Page 50

ACTUALITÉ SOCIALE



SOCIÉTÉ

Traçage Stop Covid, une appli à l'accent singapourien

L'application de traçage de contacts, pilier de la stratégie de déconfinement du gouvernement, présente de nombreuses limites.

Stop Covid est l'application mobile qui doit accompagner le déconfinement, présentée comme clé pour éviter une nouvelle vague de contaminations. Elle est développée, selon le secrétaire d'État au Numérique, avec la Suisse et l'Allemagne. Sur France Inter, jeudi, Cédric O a avancé qu'il faudrait encore « trois à six semaines » de développement pour qu'elle soit déployée. « C'est une application de prévention individuelle qui a pour but de vous prévenir si vous avez été en contact avec une personne diagnostiquée, afin de vous faire tester à votre tour », a-t-il expliqué. Donc la sortie de cet outil numérique ne pourra que s'accompagner d'une campagne de dépistage massive.

Le fonctionnement de l'application européenne va se calquer sur Track Together, l'outil singapourien en fonction depuis le 20 mars. C'est l'option de traçage numérique la moins coercitive, puisqu'elle repose sur le volontariat, et la moins intrusive. Le smartphone sur lequel Stop Covid va être installée communique, via Bluetooth, avec ses homologues alentour, et c'est ainsi qu'elle identifie les contacts. Selon l'intensité de la connexion, elle calcule la distance qui sépare les deux appareils, ainsi

que le temps d'exposition. Chaque jour, l'application crée un fichier chiffré sur le smartphone de l'utilisateur contenant la liste des personnes côtoyées. Ceux qui ont plus de deux semaines – durée maximale de l'incubation – sont progressivement détruits.

C'est en cas de diagnostic positif au Covid que cela commence à poser problème, selon Enrico Nardelli, président de l'Association européenne des laboratoires de recherche en informatique, qui a publié une note technique sur le fonctionnement de cette technologie. Car, en cas de contamination, l'application génère un nouveau fichier chiffré contenant les contacts des 14 derniers jours de la personne infectée. Tous les smartphones dans lesquels l'application est installée le recevront. En comparant les fichiers stockés et reçus, la personne « à risque d'être infectée » peut repérer son potentiel contaminateur. « Cela n'est pas difficile à faire, en particulier dans le cas des personnes qui se sont régulièrement rencontrées ou pour lesquelles, peut-être pour des raisons professionnelles, la réunion a été inscrite dans son propre agenda », détaille Enrico Nardelli. Le chercheur pointe aussi que, lorsqu'une contamination est

diagnostiquée, tous les fichiers de contacts sont envoyés et stockés sur un même serveur central. Cela le rend vulnérable à des fuites de données ou à des attaques, contrairement à ce qu'affirmait Cédric O jeudi matin encore. Surtout, le chercheur italien note que le Bluetooth est connu pour être une vraie passoire. « Forcer son activation sur des millions d'appareils impliquerait de les rendre vulnérables », avertit-il.

L'autre problème de cette application réside dans son efficacité potentielle. Si on en croit l'article publié dans *Science*, le 31 mars, par une dizaine de chercheurs d'Oxford, il faut qu'au moins 60 % de la population d'un pays utilisent l'application pour qu'elle soit utile. Comment atteindre un tel niveau de couverture, sur la seule base du volontariat, sachant que seuls 80 % des Français ont un smartphone et qu'à peine 20 % des habitants de Singapour ont l'installée ? La cité-État se voit d'ailleurs en proie depuis quelques jours à une nouvelle vague de contaminations, que l'application n'a pas empêchée, et vient d'annoncer un confinement strict pour un mois. ■

par Pierrick Marissal,



: HUMANITÉ

" Ne sortons pas d'une catastrophe pour foncer droit sur d'autres "

Le Covid-19 jette une lumière crue sur les errements de nos sociétés, et les décisions qui seront prises après la crise seront cruciales. Pour peser sur ces choix, il faut agir dès aujourd'hui. Entretien avec Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac.

Le 27 mars, 18 responsables d'organisations syndicales ou associatives ont publié une tribune titrée « Plus jamais ça ». Philippe Martinez (CGT), Cécile Duflot (Oxfam), Aurélie Trouvé (Attac) ou encore Jean-François Julliard (Greenpeace) y appellent « toutes les forces progressistes et humanistes » à construire « un futur, écologique, féministe et social ».

La crise engendrée par le coronavirus vous pousse à exiger un nouveau contrat écologique et social. Dans quelle mesure est-elle systémique ?

Le néolibéralisme et le productivisme ont montré qu'ils sont des amplificateurs de la crise générée par le coronavirus. Le sacrifice de services publics essentiels que sont les hôpitaux, mais aussi la recherche publique, a été un facteur aggravant. Beaucoup de directeurs de recherche l'affirment : depuis les années 2000 et la survenue du Sras, la recherche sur les virus aurait pu avancer bien plus vite si on lui en avait donné les moyens.



https://www.humanite.fr/sites/default/files/images/julien_jaulinhanslucas.jpg



SOCIÉTÉ

Coronavictimes, une association contre le « massacre silencieux »

La toute jeune structure, créée le 19 mars à l'initiative d'un chercheur du CNRS, entend pousser le gouvernement à agir plus vite et plus fort contre la maladie. Elle se bat aussi pour faire reconnaître les droits des malades.

Il a consacré une grande partie de sa vie à essayer de faire progresser les questions de sécurité sanitaire. Mathématicien et chercheur au CNRS, Michel Parigot n'imaginait pas, étant donné les progrès réalisés en la matière, qu'il vivrait « une catastrophe sanitaire gérée avec autant d'insouciance et d'incompétence ». « J'ai l'impression que notre pays a régressé de plusieurs décennies en quelques semaines », se désole-t-il. Tandis que les chiffres toujours aussi glaçants du nombre de victimes du Covid-19 poursuivent leur courbe ascendante, le chercheur publie plusieurs lettres ouvertes dans la presse. Sur la nécessité d'un confinement complet d'abord, puis celle de généraliser le port du masque et l'usage des tests. Ce militant pour l'identification et l'indemnisation des victimes de l'amiante, à la tête du Comité anti-amiante Jussieu, décide, le 19 mars, de créer l'association Coronavictimes. Le 2 avril, la toute jeune structure déposait un référendum devant le Conseil d'État pour « obliger le gouvernement à assumer ses responsabilités », explique Michel Parigot. Cette procédure d'urgence permet au juge de contraindre les pouvoirs publics à prendre, dans un délai très bref, « toutes les mesures nécessaires » quand l'administration porte « une atteinte grave et manifestement illégale » à une liberté fondamentale, en l'occurrence celle de l'accès aux soins. Le premier ministre

et le ministre de la Santé doivent apporter leur réponse à cette procédure, ce vendredi, à 15 heures.

Pour que les résidents des EHPAD aient accès aux soins palliatifs

Dans sa requête, Coronavictimes, qui parle d'un « massacre silencieux », constate que, vu la saturation des services de réanimation, tous les cas graves de Covid-19 ne peuvent pas y être admis. Un choix difficile incombe alors au médecin d'effectuer un tri des malades. Problème : sans protocole, la responsabilité pénale repose sur lui. Afin de faire remonter la responsabilité au niveau de l'administration centrale, le référendum demande au gouvernement de publier un « protocole explicite pour encadrer la décision de faire bénéficier, ou non, les malades qui en ont besoin, de l'accès à la réanimation, afin que le choix soit effectué en vertu de décisions transparentes ». L'association demande aussi au gouvernement de garantir aux résidents des Ehpad malades un accès aux soins palliatifs, évitant toute souffrance. Pour toute personne décédée en Ehpad ou à son domicile, qui avait des symptômes du Covid-19 et qui n'avait pas été testée de son vivant, il faut « un test Covid-19 pour établir les causes du décès », réclame aussi Coronavictimes. Enfin, chaque jour, le nombre de per-

sonnes décédées du virus à l'hôpital doit être rendu public, mais aussi celui de celles qui n'ont pas eu accès à l'hôpital, « que ce soit à domicile ou dans un Ehpad ».

Pour Michel Parigot, demain, il faudra rechercher les responsabilités et, promet-il, « on le fera avec énergie » ! Mais, aujourd'hui, il s'agit de prévenir, « afin qu'il y ait le moins de victimes possible », et aussi « que les malades soient traités au mieux ». Le chercheur tempête : « Si des malades se retrouvent en situation de ne pas être soignés, c'est parce que la prévention nécessaire n'a pas été réalisée. » Il en est persuadé : le confinement aurait dû être complet, immédiat, et non « ce semblant de confinement progressif ». Aujourd'hui, regrette-t-il, « on laisse des personnes malades chez elles, avec les membres de leur famille, alors qu'il fallait les isoler ailleurs. Pour cela, il était nécessaire de repérer ces personnes, en effectuant des tests. Ce qui n'a pas été fait ». Le mathématicien ne mâche pas ses mots. « Sur les personnes contaminées, 1 % va mourir. C'est actuellement une certitude : on va dépasser malheureusement les 20 000 morts en France. L'enjeu, c'est d'en limiter très vite le nombre. » ■

Association Coronavictimes : coronavictimes.net

par Nadège Dubessay,





POLITIQUE

Allô, les pompiers ? La terre brûle...

On en parle, bien sûr, mais bien trop peu. Qui ? Les pompiers ! Un petit retour en arrière, du temps d'avant le grand renfermement biopolitique et du coup d'État sanitaire. Il était une fois, il y a une éternité, le 15 octobre 2019, un papa pompier qui avait déjà reçu de nombreuses médailles pour sa bravoure qui, excédé par onze années de travail qu'il aime plus que tout, mais dans lequel il s'éreinte et prend chaque jour le risque de mourir (littéralement) pour nous, manifeste enfin avec ses frères de feu pour se faire entendre du gouvernement des riches. Résultat, il reçoit un projectile tiré par un CRS. Manifestement en état de choc mais fort lucide, il entre dans une colère noire et finit par insulter un homme, et non pas le président de la République qu'il aurait pu appeler officiellement. D'ailleurs, pourquoi ses avocats, à notre connaissance, n'ont pas utilisé cet argument de la distinction

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

entre EM et ses fonctions ? Les deux corps du toi – privé/public – existaient sous la monarchie, alors, pas dans la monarchie républicaine ? Laissons parler son avocate, quelques mois plus tard, en janvier de cette année... « Au moment où il tient ces propos, Nicolas B. vient de se faire tirer dessus. Il est dans un état de douleur, de colère et d'incompréhension. En tenir compte ne l'aurait pas dédouané, mais il est dommage de s'en tenir uniquement à la matérialité des faits. »

Aux dernières nouvelles, le tribunal administratif de Versailles a conseillé de le suspendre deux mois, sans salaire... Maître, vous avez tort : au contraire, que l'on s'en tienne à la matérialité des faits et que l'on mette dans la balance de la justice, d'un côté des mots de colère contre une personne, fût-ce Jupiter, et les mercis, les regards de gratitude, les VIES qu'a

sauvées ce pompier depuis onze ans. On verra mieux de quel côté penche la balance.

C'est le président qui devrait présenter des excuses à tous les pompiers de France parce qu'un seul d'entre eux a été la cible d'un policier alors qu'il ne commettait aucune violence. Emmanuel Macron devra répondre de ses actes dans la gestion de la crise du Covid-19 et l'on verra s'il présente des excuses à la nation, et de combien de mois de salaire il mérite d'être amputé ? En 1794, la devise officielle de la République est « Liberté, égalité, fraternité ou la MORT ». Pour les pompiers, ce ne sont pas des mots. Que meure le capitalisme avide et pyromane de vies et de notre planète. Que vivent les pompiers, nos sauveurs de Vies. ■

Par Pierre Serna

Que meure le capitalisme avide et pyromane de vies et de notre planète.





SOCIÉTÉ

Un numéro vert pour le soutien psychologique des aidants

Pendant le confinement, l'Île-de-France ouvre un numéro unique et gratuit, le 01 48 00 48 00, pour soutenir les familles de proches en souffrance psychique. 60 000 personnes sont concernées.

« Un grand frère avec une pathologie psychique qui vit seul en appartement et dont on n'a plus de nouvelles, un patient hospitalisé en neuroléanimation qu'on ne peut pas appeler... voilà le type de cas pour lesquels vient d'être mis en place ce numéro unique pour toute l'Île-de-France », détaille Florence Patenotte, directrice de la communication du GHU Paris psychiatrie (Groupement hospitalier universitaire rassemblant les hôpitaux Maison-Blanche, Perray-Vaucluse et Sainte-Anne). Sous l'égide de l'Agence régionale de santé, et avec l'appui de l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris), une nouvelle plateforme téléphonique vient d'être lancée cette semaine pour tendre l'oreille aux familles, parents, conjoints, amis proches de personnes en souffrance psychique.

« Un cinquième des Français est atteint de troubles psychiques », précise Florence Patenotte. Si l'offre habituelle de soins en psychiatrie existe toujours, que les centres médico-psychologiques (CMP) continuent d'accueillir, l'activité s'est cependant réduite avec l'épidémie et des situations peuvent se compliquer avec le confinement. » Rupture de soins, difficultés à suivre son traitement, rechute ou encore apparition de nou-

veaux troubles peuvent dérouter les familles, démunies du soutien habituel. C'est pour ces 60 000 personnes comptabilisées dans la région que Psy Île-de-France a été conçu, s'appuyant sur l'expérience du centre d'appel « familles » du GHU Paris. « Le but n'est pas de donner des informations concernant les patients », précise Dominique Willard, psychologue désormais engagée dans cette expérience pilote à l'échelle régionale. Mais on va discuter avec les proches de leurs craintes. Le confinement entraîne des peurs. C'est une situation unique. Des études montrent que ceux qui s'en sortent bien sont actifs, ont un rôle. Les plus en difficulté restent à la maison mais ne télétravaillent pas. Ils réfléchissent toute la journée, tournent en rond. Les parents, souvent seuls soutiens, se demandent s'ils ne vont pas attraper le virus demain. La question de la mort est remise au centre. Ils ne peuvent pas en parler à leur proche. Certains se demandent si le patient comprend qu'ils ne peuvent venir le voir. »

Ce numéro gratuit est proposé à tous les Franciliens en souffrance, quel que soit leur âge, depuis mardi. En première ligne, un réseau d'infirmiers et de cadres de santé identifie les demandes, informe, réoriente. Un

deuxième niveau, constitué d'une soixantaine de psychologues, s'occupe du soutien psychologique pur, avec des entretiens de 30 à 45 minutes. « Le visuel manque parfois, reconnaît Dominique Willard. Mais la situation fait que c'est ça ou rien. Une phrase dite en détournant le regard signifie quelque chose. Le non-verbal représente 80 % de la communication. Mais certains patients sont parfois plus à l'aise au téléphone que dans un bureau en face-à-face. Une personne avec un autisme a des difficultés avec la communication non verbale. Et là, au téléphone, vous êtes à égalité. Le psychologue doit alors rester très concentré pour être plus sensible à ce qu'il entend. En cette période de confinement, on s'adapte. Des personnes appellent de leur salle de bains, de leur voiture. Chacun trouve un moyen. » Des visioconférences sont également envisagées, alors que de nombreux psychiatres libéraux développent la téléconsultation depuis quinze jours. Face à cette situation inconnue, ce soutien psychologique pourrait s'avérer nécessaire bien plus longtemps que la période de réclusion imposée, estiment les professionnels.

Kareen Janselme ■

par Kareen Janselme ,





Les banques commencent à siphonner les jours de congé de leurs salariés

Des groupes comme le Crédit agricole et la Société générale ont commencé à imposer la prise de congés. Une mesure censée pallier la baisse de charge de travail et préparer le retour de l'activité, auquel une partie des syndicats s'oppose.

Après une guerre ouverte sur les conditions de travail des employés de banque devant continuer à travailler en agence, un nouveau front s'est ouvert au sein des établissements bancaires. L'enjeu de la bataille est de savoir qui, des salariés ou des actionnaires, paiera en interne la crise du coronavirus. Grâce à l'ordonnance du 25 mars, les entreprises peuvent déroger provisoirement au droit du travail jusqu'au 31 décembre en imposant à leurs salariés la prise d'une semaine de congés payés, soit six jours, et en déplaçant des vacances déjà posées. Le tout sous réserve d'un accord de branche ou d'entreprise. Cette disposition arrange donc les banques qui ne peuvent, dans la majorité des cas, ajuster leurs effectifs à cause d'un chômage partiel qui leur est refusé. Jusqu'ici trois options s'offraient à elles : le travail physique dans les agences, le télétravail ou la dispense d'activité avec maintien du salaire. Le gouvernement leur en a donc offert une quatrième, moins coûteuse.

« Les banques peuvent puiser dans leurs volumineuses réserves »

Dans un communiqué, la CGT banques et assurances a fait savoir son opposition à la signature des « accords proposant d'imposer des prises de jours de congé ». Une position qu'elle justifie par le fait que les actionnaires « n'ont jamais été aussi

riches » et que les banques peuvent puiser « dans leurs volumineuses réserves ». Sa secrétaire générale, Valérie Lefebvre Haussmann, se dit « en colère » car « on va nous faire payer deux fois la crise : une première en nous prenant des congés, la seconde quand on ne nous donnera pas d'intérêssement et de participation au prétexte que l'activité aura baissé ».

Marc Alphonse, de la CGT Banque postale, ne voit pas l'utilité de telles mesures alors que « dans certains secteurs, il n'y a pas de baisse d'activité », mais plutôt « une surcharge de travail » et que beaucoup d'employés sont en télétravail. « La solidarité des employés est conditionnée à l'apport d'éléments chiffrés sur une baisse d'activité qui justifierait une telle mesure et à ce que la Banque postale ne verse aucun dividende », fait-il valoir.

Frédéric Guyonnet, président du SNB CFE-CGC, premier syndicat du secteur, a, lui, une autre appréciation du dispositif : « Il faut accompagner la reprise pour que tout le monde ne prenne pas ses congés en même temps. » Mais cela ne peut se faire qu'à la condition que « les salariés reçoivent la prime annoncée par Bruno Le Maire » et qu'il n'y ait « pas de perte de salaire ».

À la Société générale, les négociations ont déjà abouti sur un accord. Elle pourra donc imposer à ses salariés de prendre dix jours de vacances

entre le 16 mars et le 30 mai. Au Crédit agricole, l'accord de branche concernant les caisses régionales comme l'ensemble des entités du groupe est encore plus musclé, comme le fait valoir le SNECA CFE-CGC, avec un maximum de dix jours de congés payés imposés en avril et en mai, au bon vouloir des caisses.

« Un effort nécessaire de solidarité et de responsabilité »

La BNP Paribas se passe, elle, de l'aval des syndicats pour mettre au repos une partie des effectifs en ne piochant pas dans le stock de congés payés. Dans un courrier interne quel'HUMANITÉ pu se procurer, la banque « demande à chacun de prendre une période minimale de sept jours de repos » car « cette décision relève tout à la fois d'un effort nécessaire de solidarité et de responsabilité ». Elle précise également que « ces jours devront prioritairement prendre forme de RTT ou, à défaut, de jours pris dans le compte épargne-temps » qui ne sont pas soumis aux accords de branche ou d'entreprise.

En revanche, au Crédit mutuel Alliance fédérale, qui regroupe onze des dix-huit fédérations, les salariés pourront, grâce à l'intersyndicale, conserver leurs jours de vacances et même annuler les congés déjà posés, selon Valérie Missillier, déléguée





CULTURE ET SAVOIRS

Les attaché(e)s de presse, victimes collatérales

Ces indépendants de l'ombre, lien indispensable entre théâtres, festivals, artistes et journalistes, se retrouvent du jour au lendemain sans emploi et sans revenus.

Elles et ils sont inconnu.e.s du public. Les attaché.e.s de presse de théâtre, mais aussi d'autres domaines artistiques, sont un maillon essentiel entre les journalistes et les compagnies, les artistes, les metteurs en scène, les salles, les festivals, etc. Travailleurs indépendants ou rattachés à de microstructures souvent associatives, ils se sont retrouvés brutalement privés d'activité et de revenus depuis l'arrêt total des activités culturelles.

« J'ai expliqué aux organisateurs des Nuits de Grignan - qui, pour l'heure, débuteront en juillet en non en juin - que depuis plusieurs semaines je n'avais plus aucun revenu, nous explique Catherine Guizard. Je leur ai fait mesurer la catastrophe économique et culturelle qui se joue. » Catherine Guizard, qui a fondé sa petite structure (la Strada et Cies) en 2000, a déposé une demande de chômage partiel, victime comme tant d'autres d'une rupture brutale d'activité. « Nous étions en train de finaliser les contrats pour les festivals de l'été, qui constituent la moitié de mon chiffre d'affaires annuel. Par moments, cette incertitude fait peur, et l'on songe aussi à tout ce travail perdu pour les comédiens et les techniciens », poursuit-elle. Pascal Zelcer, inscrit comme travailleur indépendant, ne peut même pas revendiquer une indemnité de chômage. « Je tra-

vailais sur la cérémonie des maières. Dans un premier temps, on a reporté le vote public au 1er avril, pour une tenue de la cérémonie le 11 mai, puis en juin, voire début juillet... mais nous ne sommes sûrs de rien. Quant à Avignon, que va-t-il se passer ? Nous sommes suspendus aux infos, toutes très anxiogènes mais qui ne nous en disent pas plus. » Il a décidé pour sa part de « se plonger dans les dossiers des spectacles de la rentrée, mais se projeter à l'automne, dans l'inconnu, ce n'est pas facile non plus ».

Une inquiétude que vit au quotidien Sabine Arman. « Avec ma collaboratrice, nous avons déjà traversé un début d'année assez fragile sur le plan économique, et je tente de la mettre en chômage partiel. J'ai été sollicitée pour assurer le service de presse du théâtre Transversal (ex-Ateliers d'Amphoux) dans le off d'Avignon, un des lieux désormais permanents, et je me réjouissais de cette expérience passionnante. Aujourd'hui je ne sais plus. » Un doute partagé par Isabelle Muraour. « Notre petite équipe de trois personnes travaille confinée à domicile et j'ai déposé une demande de chômage partiel pour mes deux salariées. En tout cas, il est impensable que je n'assure pas les salaires. » Pour Avignon, elle se demande « comment des comédiens qui ne pourront peut-être pas répéter

avant mai ou juin pourront présenter une création. Il faudra que les professionnels, comme le public, soient très indulgents... ».

« Nous devons être solidaires, s'entraider, dans la mesure des possibilités de chacun »

Toujours en lien avec des comédiens qu'elle soutient, Isabelle Muraour fait part de leur crainte. Beaucoup ont contracté des emprunts bancaires personnels pour venir. Que va-t-il se passer si'ils ne jouent pas ? Des théâtres ont déjà annoncé qu'ils rembourseront. Mais tous les loueurs de salles le feront-ils ? ». Pour elle, « nous devons être solidaires, s'entraider, dans la mesure des possibilités de chacun. Ainsi, pour les très petites compagnies pour qui j'avais commencé à travailler, je ne présenterai pas de facture. Je ne vois pas comment nous allons éviter une crise économique majeure, dans un secteur connu pour son extrême fragilité ». Catherine Guizard s'interroge encore : « Si les festivals se tiennent, tout risque sanitaire sera-t-il levé ? Les professionnels et le public seront-ils au rendez-vous du spectacle vivant ? ■

par Gérald Rossi,



**SOCIÉTÉ**

Ce lien qui voyage par les ondes

Partout en France, en métropole et outre-mer, des radios locales se mobilisent pour briser l'isolement. Certains créent même leur média.

«L'information jouera un rôle essentiel dans le combat contre le virus», disait Christophe Castaner sur BFM, le 16 mars. Mais dans le contexte actuel, ce sont surtout les médias de proximité, loin de la course à l'audience et des moyens des radios nationales, qui assument le rôle essentiel de briser l'isolement. Sur ce point, les radios nationales sont dépassées. Elles assurent certes l'information générale, le divertissement et la culture, mais manquent de relais locaux, France Bleu mis à part. Même démantelé, le réseau fait d'ailleurs la preuve de son utilité, comme le racontait récemment au Point Maël Lerner, directeur des programmes de France Bleu Lorraine Nord : «Notre matinale vit en mode confinement : gym à 8 h 40, cuisine pour les nuls à 8 h 20, orthographe et conjugaison pour les parents à 7 h 40.»

La motivation est la même sur tout le territoire. Dans les DOM-TOM, avec

l'émission Ansanm-Ansanm (« ensemble-ensemble ») des radios 1ère dans les Antilles et en Guyane. En pays nantais avec radio Alouette et son émission de messages au personnel soignant#unpeudamour. À Menton (Alpes-Maritimes), où la radio de proximité Top Side met en relation « des personnes ayant des besoins ou des problèmes liés au confinement » et « des gens voulant aider en fonction de leurs compétences et disponibilités », comme l'explique à Nice-Matin l'animatrice et infirmière au centre communal d'action sociale Christel Donnadieu-Bellini.

Des messages dédiés aux résidents des Ehpad

Il en est même qui ont créé leur propre média. En Savoie, raconte le Dauphiné libéré, Patrick Bouquet, en attendant de lancer une radio locale pour égayer le quotidien des anciens de son village de Grignon, « a com-

mencé à émettre sur le Web ». Les « réveils à l'accordéon » de Festivie - c'est le nom de sa radio - sont écoutés dans sa commune, jusqu'en Suisse, et même dans un Ehpad de la région toulousaine. Dans les Deux-Sèvres, c'est la radio locale Collines qui assure ce lien. « L'idée est née un peu avant le confinement général lorsque les maisons de retraite et Ehpad se sont peu à peu fermés aux visites extérieures, laissant de nombreux résidents dans l'isolement, coupés de leurs familles », explique Jacqueline Pinon, directrice de la radio, à la Nouvelle République. Depuis, l'antenne diffuse des messages de familles de résidents à leur intention et vice versa. Il paraît que les Ehpad de Cerizay, d'où la radio émet, et de Courlay, à quelques kilomètres, attendent ce rendez-vous quotidien avec impatience... ■

par Grégory Marin





MONDE

Les forçats du télémarketing obligés de trimer

Entre la crainte d'être contaminés par le coronavirus et celle de perdre leur emploi, les salariés des centres d'appels dénoncent des conditions de travail propices à la propagation du virus.

Le Maroc a décrété le 19 mars un confinement total et obligatoire pour tous, sauf pour ceux qui disposent, pour se rendre au travail, d'une attestation dérogatoire de déplacement visée par les autorités. Parmi ceux-là, nombreux sont les travailleurs des centres d'appels à rejoindre encore chaque jour des plateformes d'appels où les distances de sécurité entre les salariés comme les conditions d'hygiène restent aléatoires. Critiqués pour exposer leurs salariés au risque de contagion en maintenant des activités non essentielles, des poids lourds du secteur, comme Majorel ou Comdata, se sont offert ces dernières semaines dans la presse des encarts publicitaires vantant les mesures prises contre le Covid-19 : prises de température, réaménagement des espaces de travail désinfectés chaque soir, individualisation des postes.

« La direction ne nous écoute pas, elle ignore nos demandes »

Ayoub Saoud, secrétaire général du syndicat UMT des centres d'appels et des métiers de l'offshoring, y voit surtout une « opération de communication » de ces entreprises pour « redorer leur blason ». « Les mesures barrières ne sont pas partout respectées : parfois, des salariés en roulement partagent le même poste, le même casque et, de toute façon, les salariés prennent des risques en circulant, en allant au travail », résume ce syndicaliste. Constat confirmé par

Karim (le prénom a été changé), qui travaille dans un centre d'appels de LBOS Morocco, une filiale du groupe Lycamobile. « Ici, les conditions de travail misérables nous alarmaient déjà avant le Covid-19, au point que nous avons fait dresser un constat d'huissier pour engager une action en justice. Les locaux, sans fenêtre ni aération, sont exigus, les couloirs étroits, il y a moins d'un mètre entre chaque agent. La société nous fournit du gel désinfectant, mais nous devons acheter nous-mêmes des masques, obligatoires au Maroc depuis lundi. La direction ne nous écoute pas, elle ignore complètement nos demandes et refuse d'investir le moindre centime », témoigne-t-il.

Quelques salariés sont bien passés au télétravail, mais la société refuse de fournir pour cela des ordinateurs portables et de prendre en charge les forfaits Internet. Ceux dont la connexion au domicile est trop médiocre sont tenus de venir travailler dans les locaux de l'entreprise. Par crainte d'être contaminés, alors que le droit de retrait n'est pas reconnu par la législation marocaine, des salariés ont déjà jeté l'éponge et, pour ceux qui se déplacent encore, c'est la croix et la bannière : « Avec le confinement, les transports en commun ont été réduits et les places dans les bus ont été limitées », rapporte Karim.

« Invités » à prendre des congés anticipés sur

2021

Pour sauver leurs profits, les multinationales de la relation clients ne mettent pas seulement en danger la santé de leurs salariés : elles entendent les pressurer jusqu'au bout. C'est ainsi que des centres d'appels ont instamment « invité » leurs téléconseillers à liquider leurs congés payés, voire à prendre des congés anticipés sur 2021. Dans une note adressée à ses adhérents, la Chambre française de commerce et d'industrie du Maroc conseille d'ailleurs aux entreprises de recourir à ce procédé. « Si le crédit de congés payés est insuffisant, il faut négocier avec les salariés un congé sans solde », suggère-t-elle. Mieux, elle rappelle que « tous les salariés (...) en arrêt d'activité, employés par une entreprise en difficulté, bénéficieront d'une indemnité forfaitaire mensuelle de 2 000 dirhams net ». Soit l'équivalent de 180 euros, la moitié du salaire d'un téléconseiller. « Cette indemnité est financée par un fonds Covid-19 alimenté par des fonds publics et des dons de particuliers. Il a été créé pour garantir un revenu aux salariés des PME et TPE durement affectées par la crise », précise Ayoub Saoud. Pourquoi les mastodontes du télémarketing devraient-ils en bénéficier, eux qui se sont déjà gavés de priviléges fiscaux ? Qu'ils se tournent vers les donneurs d'ordre européens pour garantir la rémunération de leurs salariés ! »

Entre le risque de contracter le Covid-19 et celui de perdre leur emploi,

les forçats du télémarketing dont l'activité reste maintenue n'ont pas

d'autre choix que d'aller trimer encore, la peur au ventre. ■

par Rosa Moussaoui





SOCIÉTÉ

TESTS Sur le dépistage, la France peine à rattraper son retard

Le repérage massif de la maladie paraît indispensable pour envisager et mettre en place le déconfinement. Mais, dans ce domaine, la France a commis des erreurs lourdes de conséquences.

«Tester, tester, tester !» La consigne, martelée depuis plus d'un mois par l'OMS, aura mis du temps à être respectée. Après plusieurs semaines de déni, entre février et mars, le gouvernement français a fini par revoir sa stratégie pour passer d'un «usage rationnel» des tests à un «dépistage massif». Un revirement devenu quasi obligatoire, notamment dans la perspective du déconfinement. Pour l'heure, le test PCR est le seul à pouvoir être réalisé en France pour dépister le Covid-19. Par prélèvement nasal, il permet de repérer la présence du génome viral, donc de la maladie au moment du test. Actuellement, environ 12 000 tests PCR sont réalisés chaque jour, contre 4 000 il y a encore trois semaines, avant le changement de doctrine. Lundi, Olivier Véran a annoncé un objectif de 50 000 tests quotidiens pour la mi-avril. «Il faudrait atteindre le niveau de l'Allemagne, qui réalise entre 300 000 et 500 000 tests par semaine, mais pour l'instant ce n'est pas possible, à cause d'une pénurie de réactifs», détaille Bernard Binetruy, directeur de recherche à l'Inserm. Le réactif est le composé qui

réagit si le virus est présent dans l'échantillon prélevé – il est produit principalement en Chine et aux États-Unis. Pour avoir choisi de tester peu, les autorités sanitaires françaises n'ont pas anticipé une augmentation nécessaire de l'importation de ces produits.

Il y a pourtant urgence à démultiplier les dépistages, afin d'isoler les malades, notamment ceux hospitalisés ou vivant dans des centres d'hébergement collectif. «Ces isolements seront aussi utiles pour envisager la suite de l'épidémie et envisager le déconfinement», explique Bernard Binetruy. En parallèle, un dépistage massif par des tests sérologiques reste indispensable. «Ces tests, effectués par prélèvement sanguin, visent à détecter si une personne a développé des anticorps contre le virus, plusieurs jours après avoir contracté la maladie. Quand le PCR dévoile si une personne est atteinte aujourd'hui du Covid-19, le test sérologique permet, lui, de détecter l'immunité de la personne. L'intérêt sera individuel : les personnes immunisées pourraient ne plus être obligées de se confiner.

Mais aussi collectif, en permettant d'évaluer l'avancée de l'épidémie et l'immunité générale de la population. «On estime que, pour pouvoir mettre fin à l'épidémie, il faut que 60 % de la population soient immunisés», détaille Bernard Binetruy. Quel que soit le scénario de déconfinement choisi (progressif, par étape, par région...), il sera nécessaire d'avoir une image globale de l'immunité de la population dans le temps, pour maîtriser à la fois le déconfinement et l'épidémie elle-même. Il faudra donc dépister le plus de personnes possible.»

Ces tests sérologiques ne sont pas encore disponibles mais la PME bretonne NG Biotech, qui se présente comme la «seule» entreprise approuvée en France à commercialiser un test «rapide», espère pouvoir fournir ses 500 000 premiers exemplaires en mai, et poursuivre avec un objectif de 6 millions de tests en six mois. Pas encore suffisant pour un dépistage vraiment massif. Ce qui pourrait prolonger d'autant le confinement. ■

par Florent Le Du,





POLITIQUE

Pourquoi l'exécutif repousse l'heure du déconfinement

Quelles que soient ses modalités et son échéance, la fin du confinement dépend d'outils encore indisponibles, rendant très incertaine l'issue de la crise sanitaire.

Alors qu'Emmanuel Macron doit à nouveau prendre la parole devant les Français lundi 13 avril, les espoirs de ceux qui pensaient entrevoir une date limite au confinement sont doucés pour un bon moment. Le 7 avril, devant l'Assemblée nationale, le premier ministre Édouard Philippe a prévenu : « Aujourd'hui, c'est l'heure du confinement. Et l'heure du confinement va durer. » Mercredi, en annonçant la prise de parole du président de la République pour le 13, il était désormais acquis pour le pouvoir qu'il allait falloir jouer les prolongations. Mais alors, quand les autorités seront-elles en mesure d'entamer un déconfinement, fût-il progressif ?

La réponse est à ce jour quasiment impossible à donner. Non parce que la pandémie serait en elle-même imprévisible, mais parce que son issue dépend avant tout de la mise à disposition d'outils qui n'existent pas encore, du fait de choix politiques antérieurs à la crise sanitaire. Pour déconfiner la population, et en l'absence de vaccin, le gouvernement doit d'abord savoir où en est exactement l'épidémie sur le territoire national : quelle proportion de la population a été contaminée et donc immunisée. Les épidémiologistes estiment qu'il faut que 60 % à 70 % de la population ait rencontré le virus pour obtenir une « immunité collective » et entrevoir la fin de l'épidémie. Or, à ce jour, les seuls indica-

teurs fiables sortent des hôpitaux. Il s'agit des cas avérés, c'est-à-dire testés, du nombre de personnes en réanimation et en service de soins intensifs, du nombre de décès... Autrement dit, il s'agit d'informations partielles. On sait que ce virus est très contagieux, et qu'il peut être asymptomatique ou ne donner que des symptômes bénins. Des milliers de cas passent donc en dessous des radars, tandis que le recensement du nombre de décès dans les Ehpad n'a démarré que depuis une semaine.

En conséquence, les hypothèses de sortie du confinement se sont considérablement compliquées. Le pic épidémique était jusqu'ici attendu en France pour le milieu du mois d'avril. Une étude réalisée par le groupe Boston Consulting est plus pessimiste : elle situerait ce pic un mois plus tard, à la mi-mai. Et envisagerait donc une fin du confinement entre la mi-juin et la fin juillet... Pour les scolaires, l'hypothèse d'une reprise des cours seulement en septembre est même évoquée.

Interviennent ensuite les différents scénarios de sortie du confinement. D'abord, le « stop and go » : une alternance entre période de « distanciation sociale », telle qu'elle est en vigueur depuis le 17 mars en France, dès que les admissions aux urgences augmentent et retour à la vie normale. Ensuite, le déconfinement en fonction des tranches d'âge : les plus

âgés, plus vulnérables au virus, resteraient confinés plus longtemps afin de limiter le nombre de décès. Enfin, il reste le scénario d'un déconfinement au cas par cas : confiner les malades avérés et leur entourage, déconfiner ceux qui ont guéri ou ne sont pas porteurs. Cette hypothèse ne serait possible qu'à l'aide, d'une part, d'un dispositif de traçage des malades et de leurs contacts grâce à des applications sur smartphone, utilisé en Chine et en Corée du Sud et étudié par le gouvernement en France sur la base d'un engagement volontaire. D'autre part, il dépend de l'existence et de la disponibilité massive des tests rapides. Cinq millions de ces tests sont actuellement commandés selon Olivier Véran, le ministre de la Santé, ce qui devrait permettre un dépistage de 100 000 personnes par jour... mais pas avant le mois de juin.

Outre la crise sanitaire qui se ralonge donc pour une durée indéterminée, ce sont ses conséquences économiques qui s'en trouvent de moins en moins calculables. Après trois semaines de confinement, la Banque de France annonçait déjà 6 % de récession pour le PIB français au premier trimestre de 2020.

Diego Chauvet ■

par Diego Chauvet ,



**SOCIÉTÉ**

« Sans immunité collective, tout relâchement des mesures fera augmenter les contaminations »

Tandis que la France compte plus de 10 000 morts liées au Covid-19, la décrue se fait attendre, malgré une baisse du taux de contamination. Le spécialiste des modèles épidémiques nous éclaire sur l'évolution de l'épidémie et les différentes stratégies pour sortir, à terme, du confinement général.

Directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions du CNRS, Jean-Stéphane Dhersin décrit l'amplitude de l'épidémie, les facteurs sur lesquels l'action publique peut intervenir pour limiter sa propagation et les différents scénarios de déconfinement envisageables.

De quels indicateurs disposez-vous pour déterminer le stade de l'épidémie ?

Jean-Stéphane Dhersin En France, avant le 1er mars, une personne touchée par le virus contaminait en moyenne 2,5 personnes saines. Ce chiffre, appelé taux de reproduction de base ou « R zéro », est déterminé par trois critères : le nombre de contacts de la personne infectée, la facilité avec laquelle le virus se transmet et la durée pendant laquelle la personne infectieuse peut infecter les autres. Sans action volontariste, la progression des contaminations de toute épidémie est exponentielle. Mais au bout d'un certain temps, quand le taux de personnes ayant été contaminées augmente et dépasse 60 % de la population, il n'est alors plus possible pour une personne infectée de transmettre le virus à plus d'une personne et l'épidémie régresse rapidement. On parle alors d'immunité collective ou « de troupeau ».

Où en est-on aujourd'hui en France ?

Jean-Stéphane Dhersin En France, pour atteindre un « R zéro » de 1 (une personne contaminée n'en infecte en moyenne qu'une seule), on a joué sur plusieurs facteurs : au départ quand il y avait peu de cas, il s'est agi de réaliser un traçage des personnes infectées et de leurs contacts et de les isoler. C'est une méthode qui avait fait ses preuves pour le Sras, car il était très symptomatique avant même que les personnes soient contagieuses... Hélas, pour le Covid-19, c'est l'inverse, les personnes atteintes sont contagieuses alors qu'elles n'ont pas ou pas encore de manifestation de la maladie. Ça change tout ! Autre moyen d'action qui a été mis en place assez rapidement : la limitation des risques de transmission, via les mesures barrières, la distanciation sociale et le port de masque pour les personnes contaminées (en Asie, cela a été le cas pour toute la population ; en France comme on le sait, la pénurie a compliqué les choses). Enfin, comme cela n'a pas suffi, notamment en raison d'un pourcentage de personnes asymptomatiques qu'on a du mal à estimer mais qui est vraisemblablement à l'origine d'une part non négligeable des contaminations, il a fallu agir sur la limitation du nombre de contacts en procédant à un confinement général, à l'aveugle puisque

nous n'avons pas les moyens de tester les personnes. Le but de cette ultime mesure est de faire baisser de manière volontariste le taux de reproduction de base (R zéro) pour que le nombre de malades diminue et que les hôpitaux puissent accueillir et soigner les cas graves. Ces jours-ci, on devrait enfin arriver à le voir se stabiliser légèrement en dessous de 1. Cela correspond au pic épidémique.

Ce pic va-t-il se traduire par une diminution continue du nombre de morts ?

Jean-Stéphane Dhersin Oui, mais il y a un décalage entre l'action et sa mesure. On commence seulement à voir arriver à l'hôpital des gens contaminés depuis le confinement. Ensuite, le confinement n'empêche pas la contamination intrafamiliale. Par ailleurs, les chiffres des hospitalisations et des décès sont rapportés à Santé publique France avec un délai de parfois plusieurs jours, donc le pic ne sera datable qu'a posteriori. Il y aura donc un délai entre ce qu'on appelle le pic épidémiologique et la décrue des cas et des décès. Dans les hôpitaux, le pic interviendra au moins quinze jours après celui de l'épidémie elle-même.

Quels sont les indicateurs à suivre pour savoir quand et comment déconfiner ?

Jean-Stéphane Dhersin L'immunité collective n'étant pas atteinte, tout relâchement des mesures fera de nouveau augmenter les contaminations. Il faut donc attendre, pour ne pas saturer les hôpitaux. L'une des stratégies serait de prolonger le confinement jusqu'à l'obtention d'un vaccin. Inoculé à plus de 60 % de la population, il permettrait de laisser circuler tout le monde. En raison des délais et du coût économique et social d'une telle mesure, il y a peu de chances qu'elle soit privilégiée. Les autres jouent sur les trois paramètres déjà évoqués : si on identifie et isole les cas contaminés, qu'on maintient

les distances sociales, les gestes barrières et que chacun met un masque en respectant ses consignes strictes d'utilisation, alors on peut imaginer desserrer le confinement, sans faire exploser les contaminations. C'est le scénario le plus probable, car son impact économique est moins préjudiciable. Mais il faudra avoir des tests sérologiques en quantité suffisante pour un dépistage massif, y compris des enfants, dont on mesure mal à l'heure actuelle le taux de contamination. Il faudra aussi des outils pour tracer les personnes... Cela n'interviendra pas avant plusieurs semaines.

Peut-on imaginer un déconfinement par intermittence ?

Jean-Stéphane Dhersin Une chose est quasi certaine : si on déconfine trop, trop vite, il faudra revenir en arrière. Il y aura forcément des effets de rebond. On s'oriente à mon avis vers des périodes alternées de confinement et de déconfinement et vraisemblablement on interdira aux Français de partir en vacances cet été pour éviter une recontamination massive. ■

par Eugénie Barbezat,





SOCIÉTÉ

MASQUES Pas d'obligation... pour le moment

Alors que de plus en plus de maires prennent l'initiative de généraliser le port du masque, le gouvernement veut se donner le temps d'avoir des certitudes scientifiques...

Avec ou sans masque ? Il ne s'agit pas de prédire si Emmanuel Macron arborera l'un d'eux lundi soir, mais plutôt de savoir si cet équipement deviendra obligatoire pour tous les Français, dès maintenant ou au moment du déconfinement. Ce devrait être un des points abordés par le chef de l'État lundi soir, alors que de plus en plus de maires montent au front pour demander que l'ensemble de la population porte le masque, voire prennent des mesures pour que tous les citoyens de leur commune puissent le faire.

À Vénissieux (Rhône) par exemple, la maire (PCF) Michèle Picard a lancé un appel à constituer un « réseau citoyen de fabrication de masques ». Plus de 100 personnes se sont manifestées, d'après l'élu, dont l'objectif est de doter en priorité les agents municipaux et les bénévoles des associations d'aide aux plus démunis.

D'autres initiatives, allant de la fourniture de matériel de confection à des commandes massives de masques, en Chine notamment, ont été prises dans d'autres villes, faisant suite à l'avis de l'Association des maires de France recommandant le port du masque pour tous. À Sceaux (Hauts-de-Seine), Nice, Cannes, Bordeaux voire Paris, des maires envisagent de rendre obligatoire le masque, dès maintenant ou quand interviendra le déconfinement.

Du côté du gouvernement, on se montre moins empressé. Alors que l'Académie de médecine a rendu un avis recommandant le port du masque de protection, « même artisanal », pour tous, la porte-parole du gouvernement, Sibeth Ndiaye, lui a opposé mercredi la position de l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Laquelle a bien affirmé, par la voix de son président, Tedros Adhanom Ghe-

breyesus, que le masque n'était pas « la solution miracle »... mais que son port devait se conjuguer aux autres mesures barrières. Par ailleurs, une étude sud-coréenne publiée le 6 avril indiquerait que le masque, de quelque type qu'il soit, n'apporte qu'une protection relative contre le virus, dont la très petite taille lui permet de s'affranchir, au moins en partie, de cette barrière.

En attendant que la controverse médicale soit éventuellement tranchée, le ministre de la Santé Olivier Véran a indiqué que les « commandes sûres » de masques par la France se montaient désormais à 1,6 milliard d'unités et que le « pont aérien » pour les acheminer depuis la Chine, interrompu en raison du durcissement des contrôles sanitaires, avait repris. ■

par Olivier Chartrain





POLITIQUE

Et soudain, la Macronie découvre les limites de son logiciel

L'épidémie agit comme un révélateur pour certains députés, qui appellent à infléchir la logique du quinquennat. Gare toutefois à ce que la leçon ne demeure pas lettre morte.

« Le jour d'après, quand nous aurons gagné, ne sera pas un retour au jour d'avant. » La phrase du président Emmanuel Macron, prononcée lors de son allocution du 16 mars, n'est pas tombée dans l'oreille de sourds. Si les oppositions, notamment de gauche, s'en sont saisies pour dérouler leurs propositions, pour les députés macronistes aussi, c'est l'opportunité de se démarquer de la logique qui a présidé jusque-là au quinquennat.

Pour certains, il est même carrément venu, le temps des éiphanies. « Même si ce n'est pas nouveau, le personnel soignant est mis en lumière et c'est une bonne chose », juge ainsi la députée bretonne Sandrine Le Feur. Le personnel hospitalier n'a pourtant pas attendu l'épidémie de Covid-19 pour être « dans la lumière », il suffisait de jeter un œil aux cortèges de manifestants depuis trois ans. « Nous sommes dans un moment de réhabilitation des travailleurs essentiels à la nation : les livreurs, les caissiers, les éboueurs... ». Le caractère essentiel de certains métiers ressort. La France ne tient pas sans eux », semble aussi réaliser le chef de la République en marche, Stanislas Guerini, dans le Monde. Une déclaration en forme d'aveu pour la Macronie, celui d'avoir « déshabiliété » jusque-là les plus précaires, ceux qui produisent la richesse nationale.

De quoi faire vaciller tous les totems du

gouvernement

Le député du Val-d'Oise Aurélien Taché assume la première partie du quinquennat, « nécessaire à la modernisation de l'économie », mais estime qu'« il va falloir faire un reset complet, la donne a tellement changé qu'il va falloir proposer autre chose, sur l'indépendance nationale, sur les inégalités qui sont criantes ». De quoi faire vaciller tous les totems de la Macronie ? Comme, au hasard, l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) ? Certains ne l'excluent pas. « C'est simple, confie l'élu du même département Fiona Lazaar au magazine Challenges. Pour l'économie dite informelle, réduite à la misère par le confinement, il faudra par exemple débloquer au moins 250 euros par foyer. Et pourquoi ne pas les financer par un impôt exceptionnel sur les plus riches ? Cela aurait du sens. »

Un changement qui reste apparent

Pour faire émerger ces nouvelles propositions (qui n'en sont pas vraiment), la députée et 59 de ses homologues de la majorité ont lancé, samedi 4 avril, une plateforme de « consultation citoyenne », le Jour d'après. L'objectif, « consulter à nouveau la population, car c'est notre rôle de parlementaires », explique Sandrine Le Feur. Le monde évolue, comme tout le monde notre regard évolue avec cette crise majeure. » « Les Français ont envie de réfléchir à construire un projet de société qui

repose sur un modèle de développement radicalement différent, renchérit Aurélien Taché, sur un nouveau rapport au travail, sur ce qui ne doit pas être soumis aux règles du marché. »

Attention, toutefois, à ne pas trop s'emballer sur ce changement apparent du logiciel de la Macronie. L'initiative, à l'intérieur du groupe parlementaire, ne fait d'ailleurs pas l'unanimité. Certains reprochent aux députés impliqués de rompre un peu vite l'union sacrée en se projetant trop tôt dans l'après. « Chacun est libre de penser ce qu'il veut, rétorque Aurélien Taché. Mais je constate qu'aujourd'hui, il n'y a pas, au sein de la majorité, suffisamment de travail de réflexion de fond qui est mené. »

Reste à savoir sur quoi cette consultation, qui doit se clore le 3 mai, débouchera. Les cahiers de doléances du grand débat, qui prétendait lui aussi donner la parole aux citoyens, n'ont au final servi qu'à encombrer un peu plus les archives départementales, sans que personne ne les consulte.

Autre interrogation : quelles propositions seront retenues et comment ? Si Aurélien Taché assure que « rien ne sera rejeté d'office » et que la restitution sera « fidèle et transparente », « cela ne veut pas dire que nous reprendrons tout en tant que parlementaires, on assumera de reprendre les propositions qui nous sembler-

ront, à nous, compte tenu de notre orientation politique, prioritaires ». Et Sandrine Le Feur de rajouter, prudente : « Il y a des propositions qui sont faites, mais ensuite encore faut-il les financer. » Il ne faut

donc pas s'attendre à voir les députés LaREM soutenir le plafonnement des revenus, le tirage au sort dans les institutions, le rétablissement de l'ISF ou encore le revenu universel, qui sont pourtant parmi les propositions

les plus plébiscitées sur la plateforme à l'heure où ces lignes sont écrites. L'heure est aux éiphanies, pas aux miracles. ■

par Cyprien Caddeo,





ÉVÉNEMENT

Un mort à FedEx : «Il se sentait obligé d'aller bosser»

Le décès d'un intérimaire travaillant à Roissy des suites du Covid-19 a mis en lumière le manque de protection des salariés. L'inspection du travail s'est saisie du dossier.

Depuis plusieurs jours, les salariés de FedEx disent aller travailler «la peur au ventre». Le 24 mars, monsieur H., un intérimaire d'une soixantaine d'années qui exerçait sur le site de Roissy (Val-d'Oise) depuis huit mois environ est décédé après avoir contracté le Covid-19. «Ce sont des choses qui ne s'expliquent pas. Il travaillait comme tout le monde en cette période, mais il était exposé», dit Denis (1), un de ses collègues proches, très ému. L'avant-veille du décès, les deux intérimaires échangent au téléphone. «Il m'a dit qu'il était malade, je lui ai demandé d'aller à l'hôpital. Mais il ne voulait pas parce que selon lui, ils allaient "le garder" et il se demandait comment il allait payer ses factures», explique son collègue. Deux jours plus tard, lorsque Denis tente de le joindre pour prendre de ses nouvelles, c'est sa fille qui décroche. «Elle m'a annoncé qu'il était décédé.»

Pressions

Deux semaines après la mort de son collègue, cet intérimaire pointe du doigt les pressions implicites dont ce dernier aurait été victime pour continuer à travailler alors qu'il se savait à risque. «Il se sentait obligé d'aller bosser, mais il était asthmatique. Il craignait que s'il s'arrête, la direction mette fin à sa mission. Avec ce contexte, ils manquaient de monde pour faire tourner l'entreprise, alors ils en jouaient un peu psychologiquement», accuse Denis. Ce décès au sein du dépôt de Roissy, le «plus grand

hub d'Europe» de l'entreprise américaine spécialisée dans le fret et le transport aériens, fait craindre aux représentants du personnel CGT l'explosion d'un potentiel «cluster». Car, selon eux, la direction aurait tardé à mettre en place des mesures de protection pour ses 2 500 employés et ils redoutent une propagation rapide de l'épidémie au sein de l'entreprise.

Plus d'un mois après le début de la vague épidémique en France, le déroulé des événements au sein de FedEx dit à quel point certaines entreprises ont également tardé à prendre la mesure des risques encourus. Mi-février, le CSE (comité social et économique, la nouvelle appellation des ex-comités d'entreprise) s'envole pour l'Italie et, à son retour, début mars, la zone est déjà fortement touchée par le Covid-19. A cette époque, on ne parle pas encore d'épidémie et il reste difficile d'estimer le risque réel encouru par les salariés. Mais par mesure de précaution, le délégué syndical CGT de FedEx, Sukru Kurak, demande à la direction de placer l'ensemble des élus en quatorzaine. «Ce qui a été refusé», regrette-t-il. Dans un courrier adressé à la direction, la CGT Intérim Manpower analyse aujourd'hui : «Ce voyage [...] pourrait être la cause de cette épidémie au Covid-19 sur le hub de FedEx.» Car quelques jours plus tard, les premiers salariés ressentent des symptômes faisant penser au Covid-19 : dans la nuit du 16 au 17 mars, monsieur H. effectue son dernier service et dit à

ses collègues qu'il «ne se sent pas bien». Le 20 mars, un manager est absent pour maladie et présente des signes du coronavirus.

«Panique»

Entre les deux dates, plusieurs signalements sont faits par les salariés auprès de leur direction : pas de gants, pas de masques, pas de gel hydroalcoolique ni de désinfection du matériel quand la tâche quotidienne impose pourtant de travailler en binôme ou en trinôme. Le médecin du travail s'inquiète aussi de la situation et rappelle à la direction que les mesures barrières doivent être respectées, préconisant le port de masques, de gants et de surcombinaisons. La triste série se poursuit, quand le 25, les salariés sont informés du décès de monsieur H. des suites du nouveau coronavirus. S'il est impossible d'estimer avec certitude où le défunt a contracté la maladie, le personnel sur place s'inquiète du peu de protections qui leur sont fournies par l'entreprise. Dans la nuit du 26 au 27, un cas de malaise avec toux et vomissements est signalé sur le dépôt. L'entreprise décide de faire évacuer et de désinfecter les lieux.

A lire aussi Covid-19 et salariat : les deux font la peur

Après le décès de monsieur H., 137 personnes sont tout de même confinées par mesure de sécurité et une dizaine ont été diagnostiquées positives au Covid-19. «Il y a eu un

vent de panique chez les embauchés et les intérimaires», note un délégué CGT. Si l'entreprise a pu plaider le manque d'informations quant aux risques encourus au début du mois, les salariés et intérimaires regrettent à ce moment qu'elle n'ait pas davantage réagi quand le reste de la population s'attachait à respecter des mesures strictes de protection. En conséquence, le 28 mars, les syndicats des intérimaires lancent un droit d'alerte pour «danger grave et imminent». Et le 30, face au risque, les entreprises d'intérim retirent temporairement leurs délégations du site Roissy. A cette date, les salariés ont finalement reçu des masques et des gants. «*Un peu tard, alors qu'on les a demandés en janvier*», regrette Brahim Oumatat, représentant syndical Unsa FedEx. D'autant que selon l'inspection du travail, ceux-ci ne sont pas renouvelés régulièrement.

Il faut attendre un contrôle de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dreccce) le 2 avril au soir et une mise en demeure le jour suivant pour que la situation évolue. Dans le courrier, que nous avons pu consulter, il a notamment été demandé à FedEx de fournir à chaque employé quatre paires de gants, quatre masques et deux combinaisons avant lundi, 6 heures. A leur arrivée au dépôt, ce début de semaine, les salariés ont enfin pu constater qu'ils avaient reçu chacun ce qu'ils demandaient : deux masques lavables, du gel hydroalcoolique et une gourde, selon l'Unsa. «*FedEx a bougé, mais pas suffisamment pour dire que la protection des*

salariés est assurée», estime-t-on du côté du cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, où le dossier est suivi de près. «*Pour nous, il peut y avoir encore mieux, mais c'est un bon départ*», se satisfait-on au sein du syndicat. «*Il faut surtout voir comment va être pris en charge le protocole de lavage des masques. Les salariés craignent de ramener le virus à la maison, c'est à FedEx de prendre en charge les déchets contaminés*», estime Laetitia Gomez, de la CGT Intérim Adecco.

Un point pourrait s'avérer important : FedEx doit se mettre en conformité avant ce vendredi et, en cas de non-respect, l'entreprise s'expose à des sanctions. «*Ça sera noir ou blanc, soit ils s'y conforment et le dossier est clos. Soit le procès-verbal est dressé et envoyé au parquet qui entame des poursuites pénales pour versement d'amendes, jusqu'à 10 000 euros par salarié, et /ou saisine du juge des référés pour prononcer la fermeture temporaire de l'établissement*», dit-on au ministère du Travail. En coulisse, on assure que les choses «*vont dans le bon sens*».

«**Pris de court**»

Reste une question, que chacun des intervenants du dossier FedEx se pose aujourd'hui : pourquoi l'entreprise a-t-elle tant tardé à protéger ses salariés ? «*Ils ont été pris de court et se sont retrouvés dans une situation de pénurie de masques, gants et gel*», dit-on à l'Unsa. Du côté de la CGT, on analyse les choses par le prisme politique : «*Ils ont un rôle important aujourd'hui. Dans le dépôt transitent des respirateurs, des masques et d'autres*

produits importants en cette période. Donc ils estiment qu'ils sont un peu à l'abri de sanctions.» Même constat prononcé à demi-mot du côté du ministère du Travail, où l'on estime tout de même : «*Ils ont compris qu'on ne rigolait pas, même s'ils ont un rôle important dans la logistique du pays.*» La direction de FedEx assure de son côté : «*La sécurité et le bien-être de tous nos salariés sont notre priorité absolue*», tout en nous faisant parvenir la liste des mesures déjà mises en place. Ils rappellent aussi leur rôle dans le contexte sanitaire : «*Nous sommes reconnus par les gouvernements du monde entier, y compris par le gouvernement français, comme un acteur essentiel.*»

A lire aussi Carrefour, RATP, Renault : trois entreprises endeuillées

Depuis ce week-end, selon nos informations, un autre salarié de FedEx testé positif au Covid-19 a été hospitalisé. Cet ancien intérimaire, récemment embauché, exerce dans un autre dépôt à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), dans des conditions similaires. Ce cas vient encore renforcer l'inquiétude dans le dépôt. Beaucoup redoutent que la mise en place tardive des mesures de protection, trois semaines après le début du confinement, ne soit qu'une barrière dérisoire face à la propagation de l'épidémie.

(1) Le prénom a été modifié. ■

par Coralie Schaub et Gurvan Kristanadjaja





FRANCE

TÉMOIGNAGES

«On ne se promène plus avec notre blouse dans la rue pour ne pas se faire agresser»

Depuis le début du confinement, infirmiers et soignants sont parfois les cibles d'actes malveillants et de menaces dans leur voisinage. Un phénomène qui reste marginal, mais qui entretient un sentiment d'insécurité chez ces hommes et femmes en première ligne.

«*On est passé des applaudissements à la peur d'exercer.*» Alors que plusieurs cas d'intimidations, voire d'agressions envers des infirmiers et soignants ont été médiatisés ces derniers jours, «*un sentiment d'insécurité*» croît au sein de la profession. «*C'est une situation qui pèse sur leur quotidien*», assure Jean-François Hanned, président du Conseil régional de l'Ordre des infirmiers en Ile-de-France. Mercredi, la garde des Sceaux a évoqué le sujet en visioconférence devant les députés de la mission d'information sur le Covid-19. «*Nous avons des infractions liées à des personnes qui visent des personnels médicaux, nous avons souhaité qu'il puisse y avoir des instructions afin que les juges décident de sanctions fermes, s'ils le souhaitent*», a déclaré Nicole Belloubet, sans toutefois avancer de chiffres. La semaine dernière, une enquête interne liée au Covid-19, au matériel et au sentiment d'insécurité a été lancée par l'Ordre national des infirmiers. Cette consultation en ligne, dont les résultats ont été rendus publics mercredi, a récolté plus de 70 000 réponses, soit environ 20 % des professionnels inscrits. «*Ce qui en ressort, c'est avant tout un besoin important en termes de protection, de blouses et de masques*, fait savoir Martine Laplace, présidente du conseil interdépartemental de l'Ordre des infirmiers des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et du Lot-et-Garonne. Mais 12 % des infirmiers consultés déclarent avoir subi des pressions, des

menaces ou des injures, et 6 % disent avoir été victimes d'une agression visant à leur dérober du matériel.»

Insultes

Il y a ces «*mots scandaleux*», dixit le Premier ministre Edouard Philippe, nourris par une peur de la contamination, qui se multiplient sur les pare-brise ou les portes des domiciles de soignants, invitant ces acteurs en première ligne de la lutte contre le Covid-19 à déménager, à «*dégager*» ou à aller s'installer à l'hôpital. Ainsi, à Dourdan (Essonne), une jeune infirmière en intérim a déposé plainte contre X après avoir découvert cette missive de ses voisins : «*Nous encourrons un réel danger de vous avoir à nos côtés, il est préférable de vous garer loin de la résidence. [...] Si un cas se confirme au sein de la résidence, vous serez tenue pour responsable !*» Le 25 mars, Christine Cotte, infirmière libérale dans le Puy-de-Dôme, a, elle, trouvé l'arrière de sa voiture enfoncé, une fois sa tournée de patients achevée. «*Je ne l'ai constaté qu'en fin de matinée. Dans la poussière de ma vitre arrière, il était écrit : "Reste chez toi, corona"*», raconte-t-elle à *Libération*. En exercice depuis vingt-sept ans, elle a porté plainte à la gendarmerie : «*Je ne pensais pas qu'en laissant mon caducée visible, cela m'arriverait. J'ai des collègues à qui on a crevé les pneus ou bien vidé un pot de peinture sur la voiture.*»

Et cela va parfois plus loin. Ici et là, des véhicules ont été fracturés. A Heillecourt (Meurthe-et-Moselle) près de Nancy, une infirmière libérale de 32 ans a été braquée par deux hommes alors qu'elle sortait d'une visite. Après l'avoir menacée avec un couteau à cran d'arrêt, le duo s'est enfui avec une quinzaine de masques chirurgicaux.

A Paris, l'AP-HP a mis en place, depuis la semaine dernière, un service de sécurité matin et soir pour escorter les soignants de l'hôpital Lariboisière, objets d'insultes et de tentatives de vol, jusqu'au métro. Les policiers ont également renforcé leurs patrouilles aux abords de l'établissement ainsi qu'autour de l'hôpital Bichat. «*Avec le confinement, les rues et les transports se sont vidés, il ne reste plus que des personnes en grande précarité (SDF, toxicomanes) dont les difficultés sont aiguisées par la période. La semaine dernière, une collègue s'est fait agresser verbalement par trois jeunes filles cherchant une cigarette. Ici, le sentiment d'insécurité est devenu plus important*», explique Elisabeth Genest, aide-soignante et déléguée syndicale à la CGT. Désormais, il faut adapter son quotidien, reconnaît Antoinette Tranchida, présidente de l'Organisation nationale des syndicats d'infirmiers libéraux (Onsil) : «*On n'affiche plus du tout notre travail. Aucun matériel n'est apparent dans les voitures et on ne se promène plus avec notre blouse dans la rue pour ne pas se faire agresser*».

faire agresser.» Pour cette infirmière de l'Isère, les gens n'ont «*pas compris que les infirmiers sont aussi démunis qu'eux*». «*L'Etat nous donne 18 masques pour la semaine, on est obligés de s'organiser. On fonctionne sur des dons*», soupire celle qui a pris la peine de «*cacher*» le matériel pouvant apparaître à travers la vitre de son cabinet.

Prévention

Si l'émoi suscité par ces atteintes est particulièrement fort dans le contexte sanitaire actuel, mécaniquement amplifié par une présence sur les réseaux sociaux accrue en temps de confinement, quelle est l'ampleur du phénomène ? «*On nous a remonté quelques dizaines de cas, sur l'ensemble du territoire, qui regroupent aussi bien les menaces, les extorsions ou les agressions envers les soignants que les cambriolages visant du matériel médical*», indique Michel Lavaud, porte-parole de la police nationale. Il note : «*Ce qui est intéressant, c'est que le phénomène a émergé une semaine après le début du confinement, dès l'instant où la problématique des masques et des équipements de protection est devenue centrale.*» Le 25 mars, la police diffusait sur les réseaux sociaux un message pour prévenir des vols à la roulotte en conseillant aux personnels de santé de cacher «*les éléments distinctifs (caducée, carte professionnelle)*». Samedi, c'était cette fois un appel à préserver les bouts de papier où figurent les menaces «*pour les recherches de la police scientifique*» en vue d'identifier leur auteur. «*Au-delà de l'aspect moral, nous voulons aussi rappeler qu'une menace est une infraction*, plaide Michel Lavaud. *Il faut encourager les victimes à ne pas banaliser ces messages.*»

Pour le chef du service communication de la police nationale, c'est aussi «*le signe que la délinquance s'adapte*» : «*C'est toujours une question d'oppor-*

tunité. Les délinquants se sont adaptés avec de nouvelles escroqueries [arnaques à la chloroquine, aux faux ordres de virements auprès des professionnels de santé, trafic de masques, ndlr] et de nouvelles cibles, des personnes identifiables comme soignants, aux fins de récupérer notamment des masques.» De fait, la plupart des suspects interpellés dans les dossiers de vols sont déjà connus des services. A l'instar du jeune homme soupçonné d'avoir agressé une généraliste de SOS Médecins à Villeurbanne (Métropole de Lyon), dans la nuit de samedi à dimanche, pour lui voler son véhicule avec tout son équipement : son casier judiciaire affiche une soixantaine de mentions. Du côté de la gendarmerie, où 83 cas ont été relevés (principalement des menaces et des insultes), on fait également de la prévention en allant au contact d'infirmiers et de directeurs d'hôpitaux.

Jean-François Haned, président du conseil régional de l'Ordre des infirmiers en Ile-de-France, abonde : «*Les forces de l'ordre nous ont contactés afin de nous donner quelques recommandations.*» Pour ce cadre infirmier au sein des sapeurs-pompiers de l'Essonne, les régions les plus frappées sont aussi celles «*les plus touchées par le virus*» : «*l'Ile-de-France, l'Est, mais aussi la Provence-Alpes-Côte d'Azur*». Se voulant rassurant, il affirme que les soignants victimes de malveillance ou d'agression seront «*accompagnés sur le plan juridique*» par l'Ordre, qui met déjà à disposition des modèles de courrier pour se constituer partie civile et prévoit l'ouverture d'une plateforme d'écoute. «*Ces incivilités sont à la marge*, concède auprès de *Libération* Martine Laplace, présidente du conseil interdépartemental de l'Ordre des infirmiers des Landes, des Pyrénées-Atlantiques et du Lot-et-Garonne. *Mais on ne peut pas les nier.*» Elle appelle les victimes à faire

remonter tous les signalements et à déposer plainte.

«*Les parquets ont été appelés à la vigilance et sont extrêmement réactifs sur ce type de faits, a fortiori dans le contexte actuel*», souligne-t-on à la chancellerie, qui rappelle : «*D'une façon générale, les personnels soignants bénéficient d'une protection pénale renforcée.*» La loi prévoit en effet de plus lourdes peines pour des violences verbales ou physiques envers un agent «*chargé d'une mission de service public*» ou «*un professionnel de santé dans l'exercice ou du fait de ses fonctions*».

Dons de masques

A Limoges, une infirmière libérale a porté plainte après qu'un individu lui a soutiré du gel hydroalcoolique et des masques. «*Il m'a sauté dessus et il m'a dit : "Donne ton matos ou tu crèves"*», a-t-elle témoigné dans *le Populaire du Centre*, alors que le parquet de Limoges a ouvert une enquête sur ces violences «*inacceptables*». Dans l'Hérault, une enquête a été ouverte par le parquet de Montpellier pour «*expulsion par voie de fait*» après que Mélina Florès, infirmière en réanimation au CHU de la ville, s'est vue contrainte de quitter son domicile sous la pression de ses propriétaires, un couple de seniors craignant d'être contaminés par le virus. «*Ils ont multiplié vexations et mesures de rétorsion, comme couper l'eau chaude et le chauffage de leurs locataires, débrancher l'antenne télé, laisser le portail ouvert pour que leur chiot s'enfuie ou faire du bruit en pleine nuit*», avait détaillé son avocat, Rémy Lévy, dans *Libération*.

Pour autant, face à l'investissement sans limite des personnels médicaux auprès des milliers de malades du coronavirus, «*la majorité des personnes sont bienveillantes*», tient à relativiser Thierry Amouroux, porte-parole du

Syndicat national des professionnels infirmiers, qui recense des dons de masques ou de blouses, des cagnottes en ligne, un gâteau ou un sac de provisions déposés sur le pas-de-porte... «Après une journée monstrueuse, ça n'a l'air de rien, mais ça fait du bien.» Martine Laplace complète : «Dans les Landes, un infirmier s'est fait asperger d'eau alors qu'il sortait de sa voiture,

*mais un autre nous a raconté qu'un enfant lui avait apporté trois œufs de ferme pour le remercier de s'être occupé de sa grand-mère.» Il y a quelques jours, une aide-soignante de l'hôpital de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) s'est manifestée auprès du quotidien régional *Ouest-France* pour rendre publique une bonne nouvelle : son propriétaire a décidé de baisser son*

loyer de moitié, jusqu'à la fin du confinement. Raison invoquée par l'intéressé : «C'est une façon d'exprimer notre gratitude envers les soignants.» ■

par Chloé Pilorget-Rezzouk et
Charles Delouche





ÉVÉNEMENT

Covid-19 et salariat : les deux font la peur

Demandes d'indemnisations, usage du droit de grève... Mobilisés pour continuer à faire tourner le pays, les salariés exposés quotidiennement au nouveau coronavirus s'organisent et exigent des garanties.

Elle s'appelait Aïcha. Ils s'appelaient George, Cyril. Ils n'étaient pas soignants en première ligne de la lutte contre l'épidémie, mais agents de caisse, conducteur de bus, agent de sûreté, intérimaire ou technicien. Et ils sont morts, contaminés par le nouveau coronavirus. Leurs histoires tragiques illustrent les risques encourus par tous ces travailleurs qui restent sur le pont pour fournir des biens souvent nécessaires aux Français, mais aussi parfois superflus. Elles sont aussi devenue des symboles pour toutes ces «petites mains» en lutte pour une meilleure protection. Un message entendu par nombre d'employeurs qui, malgré les pénuries de matériel, et parfois par crainte de voir leurs effectifs déserter, ont amélioré les conditions de sécurité sanitaire. Mais beaucoup reste à faire.

«Les salariés sont restés trop longtemps sans protection. Aujourd'hui on paye toute cette inaction», pointe Amar Lagha, secrétaire général de la CGT commerce qui recense plusieurs centaines de salariés contaminés dans le secteur. Même constat dans la logistique, notamment chez FedEx, où il aura fallu attendre le décès d'un employé en intérim et une mise en demeure par les services de l'Etat pour que la direction prenne la mesure de la situation (lire ci-contre). Certes, reconnaît Amar Lagha, il y a eu, depuis, des améliorations, «mais beaucoup de salariés sont encore en danger». Et le syndicaliste d'expli-

quer : «*Quand un employé est malade du Covid, on lui dit de rentrer chez lui, mais les mesures ne sont pas forcément prises pour ses collègues.*» Comme FO et Solidaires, la CGT réclame que les activités non essentielles soient stoppées. Objectif : protéger les salariés inutilement exposés et concentrer les moyens de protection sur ceux dont la mission est indispensable.

«Maladie professionnelle»

Mais ce scénario est loin de tenir la corde du côté de l'exécutif, alors que des entreprises comme Renault ou PSA se préparent à rouvrir leurs usines. Les salariés, anxieux, cherchent, eux, à se protéger par tous les moyens, multipliant les arrêts maladie ou droits de retrait. Mercredi, la CGT commerce a lancé un appel à la grève. Un «*outil à disposition des salariés*» qui se sentent en danger, explique son secrétaire général. La fédération a aussi déposé plainte contre Carrefour pour «*mise en danger de la vie d'autrui*» à la suite du décès, dû au Covid-19, de Aïcha, élue CGT et caissière dans un magasin francilien. «*On veut une reconnaissance en accident travail ou en maladie professionnelle*, explique Amar Lagha. *Car derrière, il y a une famille.*» Une question «légitime» qui se pose aussi pour les salariés malades après avoir été contaminés par le virus, estime Solidaires. Et pour cause, s'il convient de protéger les travailleurs en urgence, la question de leur prise

en charge future, doit être pensée dès à présent.

A lire aussiUn mort à FedEx : «Il se sentait obligé d'aller bosser»

«*On ne peut pas dire que l'infection au coronavirus sera reconnue comme maladie professionnelle pour les médecins et ne pas le faire pour les caissières*», pointe Dominique Corona, secrétaire général adjoint de l'Unsa. Pour le syndicat, l'annonce faite en ce sens aux soignants, le 23 mars par le ministre de la Santé, doit être étendue à tous les salariés en activité. «*On parle de gens qui travaillent pour nous, qui prennent des risques, on doit être capables de les assurer. C'est la moindre des choses*», poursuit le syndicaliste. Principal intérêt, selon lui : leur garantir une meilleure couverture et une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale en cas de futures séquelles après contamination. La semaine dernière, l'Académie de médecine a aussi préconisé que tous les travailleurs «*qui ont été exposés et ont subi des conséquences graves du fait de Covid-19, soient pris en charge au titre des maladies professionnelles*». Reste que ce dispositif est complexe, reconnaît l'institution, avec des délais importants pour inscrire la maladie au tableau des maladies professionnelles. D'où sa proposition de passer d'abord par une reconnaissance en accident du travail. Une seconde piste qui permettrait d'éviter «*des expertises longues et aléatoires*», estime Solidaires. De son côté, la Fnath, As-

sociation des accidentés de la vie, a aussi élevé la voix, mais en s'appuyant sur la «*création d'une "commission d'indemnisation Covid-19"*» pour les «*personnes qui justifient d'une exposition au Covid-19, dans le cadre d'une activité professionnelle ou bénévole*», et pour leurs ayants droit en cas de décès. De même, la CFDT a réclamé, ce mercredi, un «*dispositif exceptionnel et collectif*». Car, explique le syndicat, «*les gestes barrières ne suffisent pas toujours, et les équipements de protections, lorsqu'ils ne font pas défaut, ne permettent pas de protéger totalement*».

A lire aussi Carrefour, RATP, Renault : trois entreprises endeuillées

«Imputabilité d'office»

Reste une question, que ne manqueront pas de poser certains détracteurs de l'action syndicale : comment prouver que la contamination est liée à l'activité professionnelle ? De quoi agacer Dominique Corona, de l'Unsa : «*On nous sort le même argument pour le burn-out. Mais ce qui est en jeu, c'est d'abord la reconnaissance de ces travailleurs exposés.*» «*Il faut une imputabilité d'office*, explique, de son côté Catherine Pinchaud, du bureau confédéral. *Il ne s'agit pas d'ouvrir une boîte de Pandore, mais de viser les salariés en première ou deuxième ligne, et prioritairement ceux au contact des patients ou du public.*» Reste à

convaincre le gouvernement. Car, pour l'heure, «*l'extension de la reconnaissance en maladie professionnelle à d'autres professions n'est pas une piste envisagée*», tranche-t-on au ministère de la Santé et des Solidarités. Un sujet que le ministre de la Santé, Olivier Véran, devra aborder avec son homologue de l'Intérieur. Jeudi, devant les députés, Christophe Castaner a lui-même demandé que le Covid-19 soit reconnu comme une maladie professionnelle pour les policiers. ■

par Amandine Cailhol



AGORA ENQUÊTE

AVEC LE COVID-19, L'ENCHANTEMENT DES DÉCROISSANTS

Certains des partisans de la sobriété économique voient dans ce virus un signe : maltraitée par l'homme, la planète se vengerait en retour... Simple ? Oui, mais au moins les thèses sur la "finitude du monde" sont désormais prises au sérieux.

Le coronavirus est une aubaine pour la planète, car, quand les hommes souffrent, la planète souffre. » Les propos de l'essayiste décroissant Antoine Buéno dans *l'Express* le 14 mars transpirent la misanthropie, mais celle-ci serait justifiée au nom de la réduction des émissions de CO₂, et qu'importe si le coronavirus fait des morts... Rien de très surprenant de sa part, lui qui défend l'instauration d'un « permis de procréer » afin de régler « *le problème de la surpopulation* ». Et quand il s'agit d'environnement, la fin justifie-rait les moyens. Un cas isolé cet Antoine Buéno, un hurluberlu comme chaque crise en fait émerger ? Pas tout à fait. Cette rhétorique verte et vengeresse affleure un peu partout. L'ancien ministre de la Transition écologique et solidaire Nicolas Hulot voit dans cette crise sanitaire « *une sorte d'ultimatum de la nature* » lancé aux hommes... De même, le professeur de philosophie à l'université de Moncton (Canada) Alain Deneault écrit, dans un article intitulé « *Gaïa vit son moment #MeToo* » : « *Malgré les arriérés de salaires que provoque la crise actuelle, [...] il ressort de tout cela, enfin, une halte salvatrice.* » Et tant pis pour les victimes. Après tout, nous l'avons bien mérité.

Loin d'adopter une posture pseudo-naturaliste à tendance mystique, certains collapsologues (ceux qui étudient le comment et le pourquoi d'un effondrement, à la fois processus et résultat d'une consommation infinie)

grincent des dents. « *Je frémis en entendant ces propos, qui relèvent de la pensée magique et nous empêchent de penser* », s'indigne Laurent Aillet, expert en risques. « *D'ailleurs, les individus qui tiennent ce type de discours ont toujours le ventre plein et sont en bonne santé* », ajoute le codirecteur, avec Laurent Testot, du livre salutaire *Collapsus* (Albin Michel, février 2020), première grande synthèse sur cette question de l'urgence.



“*LORSQU'ON ESTIME* que la nature nous punit, on se venge de manière inconsciente en s'en prenant, par exemple, aux animaux jugés responsables de cette trahison”, estime Vincent Mignerot, chercheur et collapsologue. Ici, Adam et Eve, de Franz von Stuck (1920-1925). Photo : Fine Art Images / Leemage

“Récits cathartiques”

Vincent Mignerot, chercheur de référence en matière de collapsologie, rejette également ce qu'il considère être des « *récits cathartiques* ». « *Ces individus prêtent une volonté, une conscience à la nature et invisibilisent la souffrance des peuples, voire les*

morts », note-t-il. Or la nature peut être bonne comme hostile pour l'homme. « *Quand on l'idéalise, on se tourne vers elle, et lorsqu'on estime qu'elle nous >> punit, on se venge de manière inconsciente* », poursuit-il. « *Il s'agit d'un récit biblique ancré dans notre inconscient : ainsi, la responsabilité de la trahison d'Adam et Eve incombe au serpent* », explique le fondateur de l'association Adrastia, dont l'ambition est d'interroger l'avenir de la civilisation industrielle. Et comment l'humain se venge-t-il ? En s'en prenant, par exemple, aux animaux jugés responsables de cette trahison, en asservissant un peu plus encore la nature. D'ailleurs, chercher à établir un équilibre avec notre milieu, comme le souhaitent bien des militants écologistes, relève du fantasme : « *Nous sommes plus de 7 milliards d'individus sur Terre, et le modèle rêvé par ces militants n'est possible que si nous étions 1 million à peupler la planète* », affirme Vincent Mignerot.

Une étincelle dans la poudrière

En ces temps d'instabilité, les collapsologues font l'objet d'une attention particulière de la part du grand public. En témoigne ce chiffre impressionnant : 65 % des Français estiment que la civilisation telle que nous la connaissons va s'effondrer (sondage Ifop pour la Fondation Jean-Jaurès). Pessimistes ou optimistes avertis, les Français s'interrogent sur le déclin qui semble iné-

luctable pour certains. Et ils ne sont pas les seuls. « *Plus que d'effondrement, il me paraît judicieux de parler d'effondrisme, c'est-à-dire la capacité à prendre en compte l'effondrement sans en faire une certitude* », précise Laurent Testot, spécialiste de l'histoire globale.

Crise sanitaire avec le coronavirus, crise financière et économique en perspective... Les événements actuels sont mis en parallèle avec les théories défendues par les collapsologues depuis plusieurs années. Pourtant, un virus ne produit pas, en soi, un effondrement politique ou social. La peste noire du XIV^e siècle ou la grippe espagnole de 1918 en sont de parfaites illustrations : ni les monarchies catholiques ni les démocraties européennes ne se sont effondrées à la suite de ces pandémies. En revanche, il est évident que le Covid-19 met au jour la grande fragilité d'un système mondialisé ultracomplexe, jusqu'à devenir une étincelle dans la poudrière... « *Rien n'est infini, pas même la croissance. Gérons les choses en bon père de famille, c'est-à-dire en anticipant, en se penchant sur les risques* », insiste Laurent Aillet.

Du côté des chercheurs spécialistes en biologie, « *on l'avait dit !* ». En effet, l'émergence de nouveaux virus d'origines animales était prévue depuis plusieurs années. La déstabilisation des écosystèmes, liée à l'action humaine, conduit inexorablement à une explosion démographique des animaux porteurs de maladies au détriment des autres espèces plus fragiles. Avec le déclin de la biodiversité et l'augmentation de la démographie, les risques de diffusion de pathogènes mortels devraient augmenter.



NICOLAS HULOT Photo : Chamussy / Sipa



ALAIN DENEAULT Photo : Leonardo Cendamo / Leemage



ANTOINE BUÉNO Photo : S. Roudeix / Opale / Leemage

Ce constat très inquiétant, unanimement reconnu par les chercheurs universitaires, n'est qu'un des versants des risques globaux guettant les sociétés. Les collapsologues tentent de montrer que ces risques, multiples, sont interconnectés : pandémies, déclin des ressources, conflits, changements climatiques... Autant de facteurs d'effondrement se renforçant mutuellement. Pablo Servigne, l'un

des précurseurs de la collapsologie en France, décrit dans *Comment tout peut s'effondrer* (Seuil, 2015) les mécanismes qui peuvent produire l'effondrement systémique d'une société politique. Les crises apparaissent bien souvent liées, comme le montre l'exemple du virus Ebola en Afrique subsaharienne. Pablo Servigne met en lumière un tragique effet domino : « *La destruction des forêts [biodiversité] a favorisé la propagation du virus [santé], mais le nombre de personnes mortes ou inaptes au travail et les mesures de confinement ont ralenti l'activité économique [économie] et gravement perturbé les réseaux d'approvisionnement [infrastructures] et les récoltes [alimentation]* ». Le résultat ne s'est pas fait attendre en Afrique de l'Ouest : en moins de six mois, plus de 1 million de personnes ont été menacées par la faim. Néanmoins, la dangerosité d'Ebola n'a rien de comparable avec le coronavirus tel qu'on le connaît aujourd'hui. Le Covid-19 ne renversera donc pas à lui tout seul le grand capital, mais il pourrait être le cygne noir sonnant la fin d'une époque et d'un mode de fonctionnement.

Avec la pandémie, les secteurs vitaux de l'économie, notamment les supermarchés, les transports, l'agriculture, se sont soudainement retrouvés en manque de main-d'œuvre. Plusieurs entreprises ont distribué des primes de 1 000 € afin de motiver les travailleurs. Et le gouvernement d'appeler les Français sans activité à aller aider les agriculteurs dans les champs... Mais qu'en serait-il dans un pays en récession profonde ? Comment assurer la continuité des services si la sécurité médicale, si la croissance économique venaient à manquer sérieusement, comme l'annoncent de plus en plus d'économistes ? « *Nous sommes dans un train qui monte une pente de plus en plus forte. Et pour continuer cette route, il faudra probablement larguer des wa-*

gons, c'est-à-dire abandonner certaines classes sociales, réduire des budgets... », estime Laurent Aillet.

Une occasion de s'interroger

Il ne s'agit pas pour les collapsologues de dresser la liste des mauvaises nouvelles, mais plutôt de montrer qu'un risque de non-retour apparaît tout à fait possible : si le réchauffement dépasse les 2 ou 3 degrés, la machine risque fort de s'emballer et la planète de devenir une étuve où les pathogènes seraient légion. De la même manière, si une épidémie venait à s'installer dans le temps, les risques de faillites économiques et de graves régressions sociales pourraient ne plus trouver de solution, du moins à l'intérieur de ce système. Quel fou serait prêt à réinvestir quand des ressources essentielles – telles que l'eau, le pétrole, les minéraux – commencent à manquer ? Autrement dit, les sociétés s'engagent sur un chemin où le demi-tour peut devenir impossible.

Le coronavirus peut être perçu comme un exemple grandeur nature des limites posées aux sociétés et, surtout, rappelle le caractère relatif du progrès. L'intérêt de puiser dans les ressources de la Terre pour augmenter le confort de vie se fait mince si cela induit une pandémie mondiale ou un réchauffement climatique détruisant les terres arables. En cela, certains collapsologues voient dans

cette crise sanitaire une occasion de s'interroger – sans pour autant s'en réjouir – sur le fonctionnement de cette civilisation industrielle. C'est cela que pointe le Covid-19 : la fragilité d'un système qui prétendait pourvoir à tous les besoins et à tous les désirs, et même les précéder. Désormais, il ne s'agit pas de chercher des coupables, mais plutôt de pousser les individus à poser un regard critique sur leur mode de vie, et ce, même en confinement. n R.B. ■



VINCENT MIGNEROT



PABLO SERVIGNE



LAURENT TESTOT



LAURENT AILLET

par Rachel Binhas

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

“ “AUBAINE POUR LA PLANÈTE”, “halte salvatrice” ou “ultimatum de la nature” : les propos des écolos purs et durs, s'ils frisent parfois la misanthropie, ont toutefois le mérite de soulever la question de l'équilibre avec notre milieu.

“ “LES COLLAPSOLOGUES

“ “PANDÉMIES, DÉCLIN DES RESSOURCES, conflits, changements climatiques... Les collapsologues tentent de montrer que ces risques, multiples, sont interconnectés.



ÉVÉNEMENT

OU ÇA VA OU ? VRAIMENT COINCER?

“On” ou “off” ? Le pays ne fonctionne pas comme un appareil électroménager. La fin du confinement ne sonnera pas la fin des problèmes. Les risques de pénurie alimentaire, d’explosion du chômage, de saison touristique foutue, voire d’un retour à la maison, pèseront encore de tout leur poids.



POUR LES DÉPISTAGES MASSIFS, il va falloir attendre encore un peu, même si le ministre de la Santé, Olivier Véran, escompte une montée en puissance. Ci-contre, une station de test près du Champ-de-Mars, à Paris, le 7 avril.

SOCIÉTÉ DÉCONFINÉS, MAIS PAS TROP PRÈS

Au risque de doucher quelques espoirs, il ne devrait pas y avoir beaucoup de fiestas organisées pour célébrer la fin du confinement. Pas d’après-midi piscine pour exposer ses abdos de fer endurcis grâce à d’innombrables heures de sport en appartement, ni de bécots à Pépé et Mémé pour sceller de chaleureuses retrouvailles, ni de bacchanales en grande tablée. Non. Et pour une raison toute simple. Comme l’a rappelé en début de semaine Martin Hirsch, le directeur général de l’Assistance publique-Hôpitaux de Paris, en optant pour la stratégie du confinement, « la proportion de la population immunisée, protégée, qui porte des anticorps, est aujourd’hui faible. On l'a voulu. Mais si on lâchait les vannes, c'est une population pas plus protégée qu'il y a un mois qui serait exposée au virus ». Sans vaccin opérationnel ni traitement reconnu, un déconfinement

ment « sec » déboucherait inévitablement sur une nouvelle vague épidémique. Problème, il faudra attendre un certain temps avant de pouvoir compter sur des solutions pérennes. Car si plusieurs traitements sont aujourd’hui en phase de test, ils ne devraient pas être validés avant plusieurs mois. Quant à la possibilité de fabriquer un vaccin, les plus optimistes penchent pour une diffusion d’ici à l’automne 2020.

A quoi doit-on donc s’attendre ? La réponse est peut-être à trouver en Italie. Dimanche 5 avril, dans un entretien accordé aux quotidiens *Il Corriere della Sera* et *La Repubblica*, le ministre de la Santé, Roberto Espeanza, a évoqué pour son pays le scénario d’entrée en « phase 2 », synonyme pour lui de « coexistence avec le virus ». Il pourrait prendre effet le 16 mai si « l’évolution [de la pandémie] ne change pas ». Et devrait s’articuler autour de cinq principes : le port du masque généralisé ; le respect scrupuleux des mesures de « distanciation sociale » qui rassemble tous les gestes barrières ; un dispositif d’hôpitaux consacrés exclusivement au Covid-19 pour empêcher un éventuel retour du virus ; un dépistage généralisé de la population et la mise en place d’une application sur smartphone pour cartographier et géolocaliser les malades diagnostiqués. Ces méthodes éprouvées en Corée du Sud ou encore à Taïwan ont permis de maîtriser rapidement l’épi-

démie et de limiter le nombre de décès. Des principes efficaces mais pas infaillibles. Singapour, qui avait pourtant réussi à contenir l’épidémie en les appliquant, vient de décider de passer au confinement de sa population en raison d’une hausse des cas d’infection ces derniers jours.

Pour la France, cette stratégie soulève deux gros problèmes : le manque de masques de protection et de tests disponibles. Faute de stocks nécessaires, la France s’est rapidement retrouvée à court de masques au début de l’épidémie pour les personnels soignants. Si la situation s’est quelque peu améliorée depuis, elle reste encore très tendue. Difficile dans ces conditions d’imaginer l’ensemble de la population française masquée et gantée... Reste le système D, avec la fabrication de masques en tissu faits maison. Quant aux dépistages massifs, il va falloir attendre encore un peu. Même si le ministère des Armées vient d’annoncer financer à hauteur de 1 million d’euros un projet de test de dépistage porté par une petite société bretonne, réalisé en seulement quinze minutes, l’après-confinement n’aura rien d’un dîner de gala. Alors que l’Allemagne dépiste entre 300 000 et 500 000 personnes toutes les semaines, Olivier Véran, le ministre de la Santé, escompte, lui, une montée en puissance de « 30 000 tests supplémentaires par jour au mois d’avril, 60 000 au mois de mai et plus de 100

000 tests par jour au mois de juin ». Insuffisant pour prétendre avoir une vision globale du nombre de personnes immunisées. En attendant, interdiction de se serrer la main, de s'embrasser. Reste une inconnue que personne n'a tranchée : les déplacements. Pour changer de région, vaut-on devoir se munir d'un « laissez-passer », comme au Moyen Age ?

ALIMENTATION DES PÉNURIES EN PERSPECTIVE ?



APPROVISIONNEMENT "La sécurité alimentaire constitue l'un des piliers de la sécurité nationale", prévient Stéphane Linou, élu de Castelnau-d'Aude. Photo : Eric Gaillard / Reuters

Comme un soulagement général : denrées alimentaires et produits de première nécessité sont de nouveau dans les rayons et sur les étals après de brèves pénuries. Mais demain ? Si l'approvisionnement cessait ? Si les transporteurs, à l'unisson du mot d'ordre syndical, exerçaient leur droit de retrait ? En dépit des discours rassurants du gouvernement pour éviter à bon droit des phénomènes de panique, le risque de pénurie alimentaire est-il vraiment anticipé ? « Les supermarchés n'ont que trois jours de stocks », alerte Stéphane Linou. Locavore de la première heure, cet élu de Castelnau-d'Aude (Aude) a conceptualisé la « résilience alimentaire ». L'enjeu : l'autonomie des territoires. Si l'Etat demeure vigilant sur les besoins en eau, en assainissement ou en énergie, il s'en remet au marché pour l'alimentaire. « Seuls 2 % des produits vendus dans les aires urbaines

sont locaux, nous vivons sous perfusion des grandes surfaces, déplore Linou. La production et l'approvisionnement alimentaires ne sont pas analysés comme des risques stratégiques, or la sécurité alimentaire constitue l'un des piliers de la sécurité nationale. » Et d'alerter : en cas de rupture de la chaîne, « le continuum sécurité-défense serait mis sous tension ». Lors des émeutes de la faim en 2008, à l'étranger, il a fallu, en dernier recours, faire appel à l'armée pour maintenir l'ordre.

Pas de souveraineté alimentaire

Crucial, cet enjeu n'avait pas sa place au Parlement avant que Françoise Laborde ne s'y attelle. Sénatrice radicale de la Haute-Garonne, elle a déposé au printemps 2019 une proposition de résolution faisant suite à l'enquête menée par Linou sur la résilience alimentaire : « Assurer un niveau minimal de sécurité d'approvisionnement alimentaire est un devoir pour les autorités, nous devons nous interroger sur la souveraineté et la sécurité nationales », insiste-t-elle. « C'est une question dont la probabilité est faible, mais dont le risque est majeur », lui accordait le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, en mai 2019. Réponse similaire de son homologue à l'Agriculture : « L'alimentation fait partie des secteurs d'activité d'importance vitale », reconnaissait Didier Guillaume en décembre, lors de l'examen de ladite résolution. Nuançant cependant : « Il est important que ce débat sur la résilience alimentaire ait pu avoir lieu, quelle que doive être l'issue du vote. » Seize voix manquèrent. Et la proposition défendue par la sénatrice – renvoyée « à l'époque de Staline » par Les Républicains – d'être rejetée. Depuis, le Covid-19 s'est abattu sur la planète. « On a des réserves pour quelques jours, mais que va-t-il se passer demain ? », s'inquiétait Laborde et Li-

nou, alors que les syndicats ont appelé les routiers à exercer leur droit de retrait. « L'agriculture française est suffisamment diversifiée pour parvenir à une quasi-souveraineté alimentaire », veut rassurer un conseiller de Didier Guillaume, qui ne dis- pose pas de données chiffrées sur le stock alimentaire disponible en surfaces de vente. « Les magasins sont réapprovisionnés tous les jours, aucune pénurie n'est à prévoir », affirme la Fédération du commerce et de la distribution, sans pour autant connaître leur autonomie moyenne. Quid en cas de rupture logistique ? « Le transport routier de marchandises s'est réduit mais les approvisionnements continuent », souligne l'entourage de Jean-Baptiste Djebbari, qui se dit vigilant quant à la sécurité sanitaire des personnels – fret compris. Le ministère écarte tout risque de pénurie. De son côté, le ministère de l'Agriculture écarte tout risque de pénurie. Les autorités n'ont pas de chiffres, sur les stocks de vivres en magasins, mais se veulent tous rassurants.

Pensant à l'après, Françoise Laborde a écrit à Emmanuel Macron dès le 24 mars, pour constituer « un groupe de travail pluridisciplinaire » et ainsi « poser les bases d'une résilience alimentaire territorialisée, articulée à l'ordre public, accompagnée par un Etat stratège et localement facilitateur ». Si l'Elysée ne lui a pas encore répondu, le ministère de l'Agriculture lui a assuré que c'était « dans les tuyaux ». Il est temps.

TOURISME ADIEU LA SAISON D'ÉTÉ

Les hôteliers scrutent toujours le ciel. Cette fois, pas pour y déceler un été ensoleillé mais pour invoquer les forces guérisseuses. Le coronavirus doit faire ses valises le plus tôt possible et surtout ne plus revenir. Un miracle ! La fermeture des frontières

sape déjà largement leurs espoirs de voir des étrangers revenir en France durant la période estivale. Dès lors, le secteur s'apprête à subir de lourdes pertes.

« Cet été, notre chiffre d'affaires sera borné au marché national », assure Quentin Michelon, délégué général de l'Ahtop, une association qui fédère les professionnels de l'hôtellerie et du tourisme. « Par exemple, aucune clientèle américaine ou chinoise n'est attendue », ajoute-t-il. « Le retour de la clientèle internationale en France demandera plusieurs mois », confirme Gérard Brémont, le président de Pierre & Vacances Center Parcs. Comprendre : le déconfinement des Français pourra longtemps cohabiter avec le confinement des touristes.



“NOTRE CHIFFRE D’AFFAIRES sera borné au marché national”, assure Quentin Michelon, délégué de l'Ahtop, qui fédère les professionnels de l'hôtellerie et du tourisme. Photo : Eric Gaillard / Reuters

L'impact économique sera significatif : la France est la première destination touristique mondiale et les dépenses de voyages des étrangers y représentent 57 milliards d'euros par an. La balance commerciale du tourisme (les dépenses de voyages des étrangers en France moins les dépenses des Français à l'étranger) est même excédentaire de près de 17 milliards d'euros, selon les douanes. C'est un des rares secteurs à contrebalancer le déficit commercial français. Parmi les acteurs du tourisme, les plus affectés devraient être ceux de l'hôtellerie dans les milieux urbains, qui accueillent habituellement beaucoup de touristes d'affaires et de visiteurs étrangers. Au doigt

mouillé, certains adhérents de l'Ahtop tablent sur des taux d'occupation « de 20 à 30 % en juillet et août », explique Quentin Michelon. Seule éclaircie à espérer cet été : une embellie du tourisme national après des mois de confinement. Deux raisons pourraient favoriser ce rebond : d'une part, « les gens ne seront pas partis en vacances depuis longtemps et auront emmagasiné des économies », explique Mathieu Plane, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Et, d'autre part, « les frontières étant fermées, le secteur du tourisme national va récupérer une partie des Français qui partent habituellement à l'étranger », ajoute-t-il. Gérard Brémont veut espérer que « sous la pression des enfants et après avoir subi une forme d'emprisonnement, les ménages auront un besoin de liberté et de nature ». Ainsi, il est persuadé que « les résidences de tourisme, les campings et les résidences secondaires ou familiales seront plébiscités durant l'été ». Mais une chose est sûre : tout compte fait, « le tourisme va subir un choc économique très négatif », prédit Mathieu Plane. Ce qui devrait laisser des traces à terme.

ENTREPRISES PME-PMI, LA GRANDE DÉBROUILLE



“NOUS AVIONS UN VIEUX STOCK DE MASQUES. Dès qu'il sera épuisé, il faudra s'arrêter”, affirme François Asselin, le président de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME). Ci-contre, un chantier à l'arrêt, à Paris, le 27 mars. Photo : Luc Nobout / MaxPPP

Fondatrice de Qapa, une plate-forme

d'intérim en ligne, la brune Stéphanie Delestre s'était préparée à basculer en télétravail avec ses 100 salariés dispatchés entre Paris, Grenoble et Bordeaux. « Agiles, nous étions tous équipés d'ordinateurs portables et d'un serveur solide. »

Depuis le 16 mars, pourtant, cette pétulante quinqua ne dort plus, « *la trouille au ventre* ». Elle a beau discuter à distance mais en temps réel avec ses collaborateurs pour les motiver, ses geeks se sentent plus stressés que lorsqu'ils communiquaient sur leur *open space*. Surtout, Qapa confinée a commencé par perdre... 90 % de son chiffre d'affaires ! « *Un vertige*, confie-t-elle, *des clients fidèles, dans l'industrie, l'hôtellerie, les centres d'appels se recroqueillaient comme des escargots dans leur coquille. Nous avons alors prospecté dix-huit heures par jour la logistique, la grande distribution.* » Bonne pioche !

Pour pallier le début de panique alimentaire des Français, l'absence des salariés s'occupant de leurs enfants, ces secteurs ont nationalement réclamé des milliers d'intérimaires chauffeurs, caristes, personnels de mise en rayon, jusqu'à 800 pour une enseigne ! Une bouée pour Stéphanie, qui craint toutefois d'être payée avec retard par certains clients, un mal français...

Cette « trouille au ventre » gagne des fondateurs d'ETI prospères dans le BTP. PDG dans les Hauts-de-France de Portalis, 300 salariés, Jean-Marie Saniez rêve de relancer ses chantiers de clôture, notamment celui de Roland-Garros. Las, il dépend de ses donneurs d'ordres, tel Vinci, et galère pour équiper ses compagnons de masques dont le prix flambe. « *Je ne sais pas non plus où les loger, depuis que les hôtels ont fermé* », s'épanche-t-il.

Dans les Deux-Sèvres, François Asse-

lin a, lui, divisé par trois le nombre de ses charpentiers d'art présents dans ses trois ateliers. Ces derniers préparent la reprise, en ajustant des croisées à la française. « *Nous avions un vieux stock de masques. Dès qu'il sera épuisé, il faudra s'arrêter* », relève le président de la CPME. Aussi, pour aider les petits patrons et les indépendants dont les revenus personnels s'évaporent, son organisation propose de leur restituer jusqu'à 2 500 € de cotisations retraites. « *Les réserves du CPSTI [Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants] excèdent 17 milliards d'euros, nous pouvons nous le permettre* », justifie Asselin. Une bouffée d'oxygène.

ÉDUCATION CES CONCOURS BOULEVERSÉS

De la prestigieuse Ecole polytechnique aux plus modestes formations de management, tous les établissements d'enseignement supérieur se retrouvent à égalité, ou presque, devant l'urgence sanitaire : les mesures de confinement décidées par le gouvernement en raison de l'épidémie de coronavirus contraignent en effet ceux qui recrutent sur concours à bouleverser leurs plans. Un comité de pilotage a été mis en place par le gouvernement pour déterminer la marche à suivre : calendrier, critères de passation, aménagement des épreuves... A sa tête, Caroline Pascal, chef de l'Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche. « *L'idée du comité de pilotage est d'arriver à une vision concertée et convergente des concours plutôt que de faire du cas par cas*, explique-t-elle. Nous échangeons avec les écoles pour connaître leurs propositions et leurs besoins, afin d'opérer des arbitrages. » Le comité a réuni 48 chefs d'établissement le 31 mars afin de recueillir les propositions et les besoins des écoles.

Un groupe technique formé par des inspecteurs généraux et des fonctionnaires de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) travaille désormais sur la mise en place d'une organisation avant de soumettre des scénarios à Jean-Michel Blanquer et Dominique Vidal, ministres, respectivement, de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur. Une tâche complexe : les établissements utilisent fréquemment les mêmes locaux pour organiser leurs concours, et parfois les mêmes jurys pour les corriger. Et la situation reste très mouvante : « *Les calendriers que les écoles nous ont transmis dépendent bien sûr fortement de la crise sanitaire, de la date de fin du confinement et de la méthode choisie* », précise Caroline Pascal. Il reviendra au ministère de trancher entre les divers scénarios que nous lui présenterons. »



LES FORMATIONS qui recrutent après le bac ont décidé de supprimer leurs épreuves écrites au profit d'une sélection sur dossier. Photo : Ludovic Maillard / MaxPPP

De grandes tendances se dégagent néanmoins : les formations qui recrutent juste après le bac ont pour beaucoup décidé de supprimer leurs épreuves écrites au profit d'une sélection sur dossier : c'est le cas des instituts d'études politiques (IEP) de province, mais aussi du concours SéSAME des écoles de commerce. Du côté des concours de l'administration, de l'enseignement mais aussi de médecine ou des écoles d'ingénieurs, les sessions ont généralement été reportées de quelques semaines mais sont maintenues. Enfin, les établissements destinés aux étudiants sortant

de prépa choisissent souvent de supprimer leurs oraux afin de permettre à leurs futurs élèves de bénéficier d'une rentrée « classique » en septembre ou octobre.

ÉCONOMIE LE RETOUR DU CHÔMAGE DE MASSE

Manifestement, la promesse d'un retour au plein-emploi d'Emmanuel Macron a du plomb dans l'aile. A 8,1 % fin 2019, le taux de chômage avait pourtant atteint son plus bas niveau depuis 2008.

Las, la crise sanitaire du coronavirus et les blocages économiques qui en découlent viennent balayer d'un revers de main les espoirs affichés.

« Je ne vois pas comment on pourra rester en dessous de 10 % de chômage en 2020 », annonce Mathieu Plane, économiste à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

En première ligne : les titulaires de contrats précaires. Ceux-là font déjà office de variable d'ajustement pour les entreprises en difficulté. « Ce sont des contrats avec des risques importants de non-renouvellement », confirme l'économiste.

Le nombre de personnes concernées n'est pas négligeable : la part des CDD et contrats d'intérim représente près de 14 % de l'emploi en France, selon la direction générale du Trésor ; et celle des contrats de moins de trois mois – les plus en danger – près de 5 %, selon l'Insee. Ensuite, coup de frein sur le commerce international oblige, certains secteurs de l'économie commencent à faire les comptes et les mécomptes selon une perspective allant bien au-delà du temps du confinement. Des noms ? « L'hébergement, la restauration,

l'événementiel, l'aérien, voire l'automobile », répond Mathieu Plane.

Sans oublier toutes les filières dépendantes « d'une chaîne de production mondiale dont les capacités vont souffrir à cause des difficultés d'approvisionnement liées aux règles de confinement propres à chaque pays », ajoute-t-il. Plus globalement, une baisse de l'activité économique de plus d'un tiers – comme c'est le cas en France actuellement – ne peut être sans conséquence sur la santé des entreprises.

Et les factures différées et autres reports de charges et d'impôts mis en place par le gouvernement ne leur feront pas sortir la tête de l'eau. « Tout cela, ce sont des dettes qui courent, et qui temporisent les impasses de trésorerie, sans les annuler », estime Olivier Passet, économiste de Xerfi Canal, dans une chronique récente.



ALORS QUE, À LA FIN DE 2019, le chômage avait atteint son niveau le plus bas depuis 2008, il pourraient dépasser "10 % en 2020", assure l'économiste Mathieu Plane. Photo : Alexis Sciard / MaxPPP

En outre, ces mesures ne permettront pas de récupérer les revenus perdus. Dès lors, « les entreprises les plus fragiles ne pourront éviter la cessation d'activité », pense l'économiste Michel Didier, président du comité de direction de Rexecode. D'autres vont connaître de lourdes pertes d'exploitation, et « il est très probable qu'à court terme les entreprises révisent à la baisse ou reportent des projets d'investissement, puis resserrent les coûts », ajoute-t-il. Avec le risque de plans de licenciements si le confinement venait à durer. A moyen terme, plusieurs mécanismes devraient tou-

tefois limiter la hausse du taux de chômage. D'abord, le dispositif dit de « chômage partiel » qui s'applique depuis la mi-mars et qui concerne déjà 5 millions de salariés. Et puis, il faut un peu compter sur l'effet euphorisant de la sortie, sur la fièvre acheteuse.

La consommation – déjà réduite de 35 % selon l'Insee – pourrait reprendre. « Comme l'Etat a pris le parti de sauvegarder les revenus des ménages, on va se retrouver en sortie de crise avec un niveau d'épargne historiquement élevé », pointe Mathieu Plane. Une épargne qui, si elle est consommée, sera un « très fort générateur de relance », estime l'économiste de l'OFCE.

Et donc d'une baisse du chômage ? Pas si sûr. En effet, « la fin du confinement ne sera pas du tout binaire, explique Michel Didier. On va vraisemblablement "déconfiner" petit à petit : certaines entreprises vont re-travailler vite, d'autres non. L'économie va donc mettre du temps à refonctionner normalement ». Pas assez pour renouer avec l'embellie de l'emploi de l'année passée.

DROIT LE PIÈGE DES CONTRATS SUSPENDUS

Gare à l'effet boomerang. Une fois le déconfinement prononcé, un certain nombre d'entreprises pourraient se trouver rapidement en risque de faillite. Car les dispositifs d'aide mis en place par le gouvernement ne prévoient qu'un report des paiements, pas une annulation. L'impôt sur le revenu devra bien être déclaré au 12 juin, et les cotisations sociales, suspendues en mars et avril, restent dues. De plus, l'exécutif a pour l'instant décidé de procéder à l'annonce des reports mois après mois. En théorie, dès mai, les employeurs pour-

raient devoir régler la facture. « Ça va être une hécatombe, alerte Patrick Liebus, le patron de la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb). *Les artisans ont des frais à rembourser, alors que les chantiers n'avancent pas.* » Sans compter que l'accompagnement de l'Etat n'est pas toujours à la hauteur des espérances. Exemple avec les loyers d'entreprise. Le 16 mars, lors de son allocution télévisée, Emmanuel Macron promettait que « *les loyers [professionnels seraient] suspendus* ». Sauf que dans l'ordonnance entrée en vigueur le 25 mars, il n'est plus question de tout cela. Seuls les « *pénalités financières ou intérêts de retard* » sont annulés.

L'explication est limpide : si la loi peut en théorie porter atteinte aux contrats en cours pour des motifs d'intérêt général, les bailleurs impayés auraient pu porter plainte contre l'Etat pour spoliation de leur créance. Avec de fortes chances de gagner. Brigitte Le Cornet, présidente de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) de Bretagne, reconnaît que cette solution n'était pas forcément la plus adaptée : « *Il y a des petits bailleurs qui n'ont que ces revenus, on comprend très bien qu'ils aient besoin de cet argent.* »

Autre « hic », de nombreuses entreprises ne pourront pas bénéficier du fonds de solidarité mis en place. « *Chez nous, on pensait que 80 % des entreprises y auraient accès, et ce n'est que 30 %* », détaille Brigitte Le Cornet. Pour accéder à cette aide pouvant aller jusqu'à 3 500 €, réservée aux TPE de dix salariés ou moins, il faut justifier d'une baisse du chiffre d'affaires d'au moins 50 % entre mars 2019 et mars 2020. Exit, par exemple, les sociétés nouvellement créées. De quoi angoisser les malchanceux qui venaient de reprendre une affaire. « *J'ai eu un entrepreneur en*

larmes au téléphone, raconte la dirigeante de la CPME. Il vient de reprendre un restaurant, il y a deux mois. Il me dit qu'il va se retrouver à la rue. C'est terrible. » Face à ces cas dramatiques, Patrick Liebus ne voit qu'une seule solution : « *Il faudra transformer certains reports en annulations de charges, j'en ai parlé en haut lieu.* » A bon entendeur...

FINANCE LE KRACH EN TÔLE ONDULÉE

Ce petit conseil financier, la secrétaire d'Etat Agnès Pannier-Runacher doit s'en mordre les doigts. Interrogée le 10 mars sur la dégringolade du CAC 40, elle y voyait « le moment de faire des bonnes affaires en Bourse ». Mais le célèbre indice poursuivait sa chute et navigue aujourd'hui dans des eaux encore plus basses.

Entre-temps, les actions d'Airbus, Engie et BNP Paribas ont même perdu respectivement 39 %, 33 % et 23 %.

Un membre du gouvernement ne devrait pas dire ça, mais, après tout, la plupart des gens intéressés par la chose financière, où les hauts et les bas s'enchaînent en permanence, espèrent toujours un retour à meilleure fortune. L'histoire finit par effacer les krachs. Mais en combien de temps ? Le Dow Jones retrouva seulement en 1954 son niveau antérieur au célèbre « jeudi noir » du 24 octobre 1929. Evidemment, les investisseurs ne vont pas attendre vingt-cinq ans pour gommer de leur portefeuille les effets du Covid-19, mais, à écouter l'économiste indépendante Véronique Riches-Flores, le parcours du CAC 40 risque de ne pas être de tout repos : « Lors des trois dernières crises, celle de la guerre du Golfe en 2003, celle de Lehman Brothers en 2008 et celle des obligations d'Etat européennes en 2012, l'indice est descendu jusqu'à 3 000 points [soit

environ 30 % en dessous du niveau actuel au 8 avril]. Pourquoi il en irait différemment cette fois ? » Autrement dit, quand les traders pourront remettre le nez dehors, à l'arrivée des beaux jours, ils n'achèteront pas comme un seul homme. Loin de là.

Pour l'économiste, les problèmes viendront d'abord des ardoises lourdes comme des enclumes contractées par les entreprises et les ménages. « La moitié de la croissance mondiale depuis dix ans provient de l'endettement. Les économies les plus développées dansent sur un volcan.

En 2008, le passif des ménages français représentait 48 % de la richesse produite, contre 61 % aujourd'hui. Pis, du côté des entreprises aussi, les remboursements de traites commencent à peser bien lourd. Dans ces conditions, pourquoi investiraient-elles à la sortie du déconfinement ? Sans investissement, la croissance – et avec elle la Bourse – ne pourra pas repartir. » Un conseil à Agnès Pannier-Runacher ?



LES 1,2 MILLIARD D'AFRICAINS ne disposent que de 8 000 lits de réanimation... Ci-contre, à Alexandra, en Afrique du Sud, le 1er avril. Photo : Siphiwe Sibeko / Reuters

SANTÉ L'HYPOTHÈSE D'UNE 2E VAGUE

Coronavirus, saison 2 », c'est la série que personne n'a envie de voir. Elle vient pourtant de démarrer à Singapour, où, depuis le 7 avril, et pour une durée d'un mois, le Premier ministre Lee Hsien Loong a décrété un confinement total. Comme la Corée

du Sud ou Taïwan, la cité-Etat avait pourtant réussi à contenir l'épidémie sans recourir à cette mesure extrême et destructrice pour l'économie. Mais, le 5 avril, 120 nouveaux cas d'infection y ont été enregistrés, dont 116 concernant des transmissions locales. En réalité, la hantise d'une « deuxième vague » concerne aujourd'hui toute l'Asie du Sud-Est mais aussi la Chine et, mécaniquement, le reste du monde.

Aujourd'hui, les frontières de l'Afrique sont cadenassées, entre la majorité de ses 54 pays, comme vis-à-vis de l'extérieur. Qu'en sera-t-il dans quelques semaines ou quelques mois ? Contrairement aux prédictions alarmistes de l'ONU, de l'OMS ou de certains de ses dirigeants, avec 10 131 cas dont 488 décès* pour une population de 1,2 milliard d'habitants, le continent semble bien moins touché que l'Europe ou les Etats-Unis. Mais, depuis les 1 000 cas comptabilisés à la mi-mars, la progression est constante – près de 17 % par jour, soit un doublement tous les quatre ou cinq jours. Et surtout, comme dans d'autres nations développées, la fiabilité des données y suscite un doute récurrent. Si la courbe ne fléchit pas, le danger tient en quelques chiffres édifiants : en Allemagne, un des pays européens les mieux outillés face à la pandémie, 83 millions d'Allemands se partagent 28 000 lits de réanimation. Les 1,2 milliard d'Africains ne disposent eux que de 8 000 lits. A proportion de la population, les Allemands se retrouvent ainsi avec un taux d'équipement sanitaire... 2 000 fois supérieur. Cet écart donne une idée des dégâts potentiels que pourrait causer la diffusion de l'épidémie sur le continent noir.

Etonnamment, le pays le plus durement frappé, l'Afrique du Sud (1 686 cas, 12 décès), est loin d'être le plus démunie, mais la densité démogra-

phique des immenses townships de Johannesburg ou du Cap ne constitue pas la meilleure barrière contre la propagation du virus. Policiers et militaires y ont été dépêchés pour imposer les mesures de confinement décidées par le président Cyril Ramaphosa jusqu'au 16 avril. La majorité des pays a adopté des mesures similaires, optant même quelquefois pour l'état d'urgence et des couvre-feux. L'expérience des précédentes épidémies, notamment Ebola, à l'emprise géographique certes plus limitée, incite, il est vrai, à la prudence. Alors que l'épidémie semblait maîtrisée,

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

selon l'OMS, un « *relâchement général* » dans les trois pays touchés en Afrique de l'Ouest (Guinée, Liberia, Sierra Leone) avait entraîné un surcroît de mortalité. La peur du « double effet coronavirus » et de ses innombrables imbrications entre nations et continents risque de durer longtemps. Au moins jusqu'en 2021, selon les pires scénarios... ■

par La Rédaction De "MARIANNE", Bruno Rieth, Copélia Mainardi, Vanessa Ratignier, Mathias Thépot, Laurence Dequay,

**Hadrien Mathoux, M.t.,
ÉTIENNE Girard, Franck Dedieu et
Alain Léauthier * Statistique Du 7 avril.**

SUR MARIANNE.NET Retrouvez notre enquête “Quelle reconstruction possible pour le spectacle vivant ?” et notre entretien avec le président de la Philharmonie de Paris, Laurent Bayle : “Comme tous les citoyens, les musiciens sont très ébranlés”.

CULTURE LE SPECTACLE VIVANT ENCORE VIVANT ?



L'ORCHESTRE NATIONAL DE FRANCE interprétait, le 31 mars, le Boléro de Ravel. Chacun chez soi jouait sa partition...

d'Angers, analyse l'isolement forcé Comme révélateur de l'importance du maillage culturel, lien social essentiel : « après la seconde guerre mondiale, une politique culturelle unique de décentralisation a vu le jour ; la sidération que nous vivons actuellement pourrait provoquer un sursaut du même ordre... » des appels aux dons (demande au public de ne pas se faire rembourser, par exemple) ont aussi été lancés, même si la solidarité individuelle ne peut compenser des mesures centralisées. le spectacle vivant respire au rythme des saisons, et les répercussions de ce printemps se feront sentir à retardement. La situation appelle peut-être à une réinvention générale du modèle : à l'Etat de garder en mémoire l'importance de la culture comme service public.

Il devait y avoir le feu sur les planches et dans les coulisses. Dix jours seulement après le début du confinement, le ministère de la Culture annonçait des mesures de sauvetage pour venir en aide aux artistes et auteurs : fonds de solidarité, report des loyers, possibilité de chômage partiel... Le véritable défi : prendre en compte la pluralité des cas de figure, la diversité de l'écosystème du spectacle vivant et éviter l'écueil de mesures trop générales qui pénaliserait certaines structures. Pourquoi reconstruire le spectacle vivant ? Thomas Jolly, directeur du Centre dramatique national



NUMÉRIQUE

HelloAsso : "Il y a un modèle alternatif à la logique purement économique"

LE MONDE D'APRES. "Je ne veux pas d'une parenthèse et que tout redevienne comme avant. La crise doit faire évoluer les réflexes et les postures de chacun d'entre nous. Le lien social, le local, la solidarité sont des valeurs défendues depuis longtemps par le tissu associatif !" Dans un long entretien à La Tribune, Léa Thomassin, la présidente d>HelloAsso, revient sur les conséquences de la crise sanitaire et économique pour le monde associatif, sur le modèle économique atypique d>HelloAsso fondé sur le don et sur la trajectoire hors norme de cette entreprise, basée à Bordeaux, qui fête ses dix ans en 2020.

LA TRIBUNE - Depuis fin 2019, vous êtes la présidente d>HelloAsso (lien : <https://objectifaquitaine.latribune.fr/innovation/2019-12-17/lea-thomassin-prend-la-presentation-d-helloasso-835589.html>). une entreprise qui propose aux associations des services entièrement gratuits et ne fonctionne que grâce aux contributions volontaires des particuliers. Est-ce qu'au moment de créer HelloAsso avec Ismaël Le Mouél en 2010, vous espériez permettre aux associations de récolter plus de 200 M€ en dix ans ?

LÉA THOMASSIN - Absolument pas ! En mars 2009 quand on a décidé de se lancer dans ce projet c'était en utilisant des signatures d'e-mails solidaires. A ce moment-là, on n'avait aucune idée de là où on allait précisément. Pendant ces dix ans, il y a eu plusieurs phases très différentes à commencer par une traversée du désert pendant trois ans autour de ces signatures d'e-mails solidaires... Cette période a été très compliquée et on s'est retrouvé à deux doigts d'abandonner. Mais bien souvent on ne se rend pas compte à quel point on est proche du succès quand on pense à abandonner et, finalement, l'activité d>HelloAsso a vraiment démarrer dans les mois suivants. Ce qui nous

a sauvés c'est la solidarité entre les trois associés de départ, la volonté commune de ne pas lâcher et le fait d'avoir rencontré quelques centaines d'associations qui nous ont fait évoluer en nous demandant des modules de dons en ligne. On a finalement mis en place cette solution en 2012.

C'est de là que date le réel démarrage de l'entreprise telle qu'on la connaît aujourd'hui ?

D'une certaine manière oui puisqu'en l'espace de quelques mois on a vu plus de 500 associations s'inscrire sur HelloAsso pour bénéficier de cet outil de collecte de dons en ligne. Dès le départ, il a été conçu avec un modèle de rémunération fondé sur un don supplémentaire au profit d>HelloAsso. Une idée inspirée des Etats-Unis qui n'existe pas en France. On a donc été des précurseurs et dix ans plus tard c'est encore un choix très rare par rapport au modèle classique des paiements lignes fondé sur des commissions. Donc à partir de 2013, on a pivoté pour se concentrer sur ce nouveau modèle en étoffant la solution avec beaucoup de développements informatiques : campagne de financement participatif, gestion des adhésions, gestion de la billetterie, etc.

A partir de fin 2017, un nouveau cap est franchi avec une levée de 6 M€ auprès du Crédit mutuel (lien : <https://objectifaquitaine.latribune.fr/business/2017-12-05/helloasso-leve-6-m-pour-accompagner-les-associations-dans-leur-transition-numérique-760475.html>)...

Oui, depuis 2013 on doublait chaque année notre activité en termes de sommes collectées et donc de chiffre d'affaires. Mais l'équipe est restée relativement stable avec une quinzaine de personnes fin 2017. Puis HelloAsso a connu un changement d'échelle avec 50 recrutements en 18 mois ! Cela s'est accompagné d'une professionnalisation de notre activité et d'une pérennisation de notre modèle. La logique n'était alors plus tant au développement qu'à la structuration de nos équipes et de notre activité. Il y avait une inquiétude réelle de perdre l'identité de l'entreprise avec l'arrivée de tous ces "nouveaux". On y a donc consacré beaucoup de temps pour éviter de perdre l'ADN de la structure voire même d'imploser. Tous les collaborateurs ont travaillé sur le thème "*comment ne pas mettre notre âme*" pour répondre à la question "*qu'est-ce qui nous rend fier chez HelloAsso* ?". Cela a permis en 18 mois de définir des valeurs et des

principes de travail.

Tous ces sujets sont pour moi essentiels parce que je suis convaincue que la « dette technique », qui au fil du temps peut paralyser des systèmes de codes informatiques s'ils sont mal conçus au départ ou mal adaptés par la suite, s'applique aussi aux organisations. Et cette « dette organisationnelle » est encore plus importante ! Si l'entreprise se construit dès le départ sur de mauvaises base en termes d'organisation, de manières de travailler, de management alors c'est très dur de recomposer différemment derrière. Il faut donc évoluer, former les équipes et s'interroger en permanence.

Dix ans après la création d'HelloAsso, le monde associatif, dans sa diversité, s'est-il converti aux outils numériques ?

C'est un tissu très vivant et il y a eu en dix ans une appropriation colossale du numérique même s'il reste beaucoup d'inégalités parmi les 1,5 million d'associations qui existent en France. Il y a des associations nouvellement créées qui intègrent les outils numériques dès leur création de manière efficace et fluide. Et il y en a d'autres, souvent plus anciennes, qui ont plus de mal à s'y mettre avec parfois des écarts énormes dans la perception du numérique comme c'est le cas au sein de la population en général.

On observe deux temps forts de la vie associative : la vie étudiante et la retraite si bien que l'âge moyen du responsable associatif en France tourne autour de 62 ans ! On a donc une équipe dédiée pour les contacter et les accompagner. Depuis 2015, on a développé des cours en ligne mais aussi 25 sessions de formation un peu partout en France pour aller à la rencontre de ce public. On a ensuite développé le réseau Pana (points

d'appui au numérique associatif) pour s'appuyer sur les acteurs locaux afin d'essaimer les usages numériques. Ce ne sont pas des cadors du digital mais des personnes référentes qui peuvent aiguiller et conseiller les personnes éloignées du numérique en répondant à des questions très simples et pratiques sur les blogs, les sites, les réseaux sociaux, les données en ligne, etc. Donc malgré les progrès réels, cette fracture numérique reste très saillante et représente un enjeu très important pour nous.

[Image : <https://static.latribune.fr/1403219/helloasso-lea-thomas-sin.jpg>]

Léa Thomassin (crédits : Thibaud Moritz / Agence APPA)

Quel rôle joue le tissu associatif dans la France d'aujourd'hui : celle des Gilets jaunes en 2019 (lien : <https://objectifaquitaine.latribune.fr/politique/2019-02-26/bordeaux-metropole-la-gironde-et-les-gilets-jaunes-807395.html>) et celle de la pandémie de Covid-19 en 2020 (lien : <https://objectifaquitaine.latribune.fr/business/2020-03-30/covid-19-retour-en-images-sur-15-jours-de-confinement-a-bordeaux-843762.html>) ?

Ces événements sociaux, qui sont très différents, nous interpellent beaucoup parce qu'ils sont source d'énormément d'initiatives collectives et d'engagements spontanés sous des formes nouvelles. De ce point de vue, c'est extrêmement positif et rassurant ! A mon sens, le rôle du secteur associatif est de pérenniser ces engagements. Créer une association revient à écrire collectivement noir sur blanc un objet social qui réunit et une manière de travailler ensemble pour atteindre cet objet. C'est cela qui permet de formaliser un engagement et c'est essen-

tiel.

Plus globalement, on est face à une remise en question globale des corps intermédiaires, syndicats comme associations, qui relèveraient selon certains d'un temps dépassé. A mon sens, c'est une erreur très dangereuse parce qu'il y a des associations aujourd'hui qui sont centenaires et qui jouent un rôle essentiel dans l'éducation populaire, l'action sociale, la culture, le sport, etc. Leur rôle est aujourd'hui vital dans notre société même si trop de personnes n'en ont pas forcément conscience. En réalité, 80 % des activités que l'on a en dehors du cadre professionnel ou scolaire relèvent d'acteurs associatifs : sports, loisirs, cultures, garderie, centres sociaux, prise en charge de la précarité, du handicap, des familles fragiles, etc. Le secteur associatif est omniprésent mais il est aussi tellement éclaté et constitué de petites structures qu'il n'a pas la visibilité, ni la capacité de communication que peuvent avoir d'autres acteurs économiques.

Craignez-vous une casse importante au sein du mouvement associatif à cause de la crise sanitaire et économique ?

Oui, cela pourrait être catastrophique, je le crains, puisque le secteur associatif est comme d'autres secteurs dans une situation d'urgence avec peu de moyens et de bénévoles et une logistique contrainte. Les associations font preuve de résilience et sont par nature ouvertes à de nouveaux enjeux, sujets et publics. Ces qualités sont primordiales aujourd'hui alors qu'on entre dans des mois qui vont être très compliqués avec beaucoup d'entreprises, d'associations et de personnes qui vont souffrir... Les associatifs sont habitués à fonctionner avec des bouts de ficelles et sont de ce point de vue assez résilients mais, dans le

secteur du sport et de la culture notamment, si le confinement dure jusqu'au mois de septembre cela risque d'être dramatique pour beaucoup d'associations. Aujourd'hui, notamment dans l'action sociale, les associations cherchent des fonds pour protéger leurs bénévoles et poursuivre leurs actions.

De notre côté, nous restons opérationnels pour aider tous ces acteurs associatifs à passer la crise. L'enjeu immédiat est de leur fournir un outil simple de remboursement pour leurs évènements annulés, de leur proposer des formations en ligne aux outils digitaux pour continuer à fonctionner - 2.000 associations y ont déjà participé - et de leur permettre de collecter des fonds via la plateforme <https://www.don-coronavirus.org/> (lien : <https://www.don-coronavirus.org/>) que nous avons lancé avec des partenaires et sur laquelle nous avons déjà réuni plus de 2 M€. L'élan de solidarité est donc au rendez-vous et il est absolument nécessaire parce que les publics fragiles vont se démultiplier pendant et après la crise.

Vous évoquez le monde d'après la crise, comment l'envisagez-vous et avec quelle place pour le tissu associatif ?

Les dynamiques de coopération qui prévalent dans les associations sont porteuses d'espoir pour inventer de nouvelles formes de résilience et de solidarité face au modèle traditionnel qui s'épuise. Ce confinement qui s'installe dans la durée est l'occasion d'une prise de conscience individuelle et collective vis-à-vis de notions comme la santé, la générosité, la solidarité et le service public. Je note que le regard change sur les personnes qui sont aujourd'hui en première ligne.

J'espère que ce sentiment va se matérialiser par des soutiens financiers

aux associations parce qu'elles auront un rôle essentiel dans la phase de reprise. Je ne veux pas d'une parenthèse et que tout redevienne comme avant : la crise doit faire évoluer les réflexes et les postures de chacun d'entre nous et le lien social, le local, la solidarité, les circuits courts sont des valeurs défendues depuis longtemps par le tissu associatif qui sera là demain pour répondre à ce besoin de lien social local. Plus largement, le monde d'après la crise devra s'ouvrir à des idées innovantes telles que le revenu universel (lien : <https://objectifaquitaine.latribune.fr/politique/2019-01-31/revenu-de-base-la-proposition-de-loi-socialiste-rejetee-sans-debat-805851.html>) et la solidarité réelle à l'échelle de toute la population.

Parallèlement, l'engagement sociétal va-t-il devenir incontournable pour les entreprises ?

A mon sens oui parce que les défis sont tels, que ce soit sur le réchauffement climatique, les inégalités et désormais la crise sanitaire et économique, que lorsqu'on crée une entreprise, sa finalité sociale et son sens doivent désormais être au cœur de la démarche. Cela dit, je ne crois pas que cette vision soit encore partagée par tous les entrepreneurs mais c'est la direction dans laquelle vont notamment les jeunes générations : les jeunes diplômés, entrepreneurs et salariés veulent travailler dans une structure qui a du sens, qui est respectueuse de la nature et des humains et qui prend soin de son impact en externe comme de ses équipes en interne. Si les boîtes traditionnelles n'arrivent plus à recruter ces profils là, elles vont s'interroger sur ce qu'elles font et sur la manière dont elles le font ! On voit d'ailleurs des évolutions avec des politiques RSE de plus en plus engagées et concrètes tandis que l'entrepreneu-

riat social et solidaire se développe avec de vraies réflexions sur l'impact social et environnemental. Même les fonds d'investissement s'y mettent progressivement !

[Image : <https://static.latribune.fr/1408161/helloasso-lea-thomas-sin.jpg>]

Léa Thomassin (crédits : Thibaud Moritz / Agence APPA)

Est-ce que HelloAsso, en prouvant que son modèle économique atypique fondé sur le don fonctionne, peut ou doit inspirer d'autres entrepreneurs ?

Je l'espère parce que, quand on s'est lancé à l'époque, tout le monde nous a rigolé au nez en nous disant "*vous êtes fous de miser sur le don alors qu'il n'y aucune culture du pourboire en France !*" Avec le recul, c'est donc une grande fierté de montrer qu'en 2019 plus de 700.000 personnes ont laissé une contribution volontaire à HelloAsso pour un total de 3,5 M€ ! D'autant qu'un utilisateur sur deux a donné en 2019 contre seulement 10 % au départ ! Notre conviction c'est que quand on parle au meilleur des gens, ils donnent le meilleur d'eux-mêmes. Et on a essayé de le faire avec beaucoup de transparence sur notre fonctionnement et sur notre mission d'accompagnement du secteur associatif dans sa digitalisation. A mon sens, il y a aujourd'hui une réflexion qui s'amorce sur notre manière de consommer - plus de local, en circuit court, en zéro déchet - et cela peut s'appliquer à nos usages numériques en proposant aux consommateurs de rémunérer un service selon la valeur qu'ils lui accordent. Wikipédia est un exemple extraordinaire : il y a cinq milliards de visiteurs par mois et seulement un million de donateurs mais c'est déjà un engagement énorme.

Cela signifie qu'il y a un modèle alternatif à la logique purement économique, que l'on peut donner de l'argent à des initiatives qui nous tiennent à cœur même si elles vont à rebours de cette logique. Il faut se convaincre collectivement qu'il n'y a pas qu'un seul modèle économique sur internet fondé sur la publicité et la collecte des données personnelles. Il y a d'autres choses à inventer dont celui du don !

Quels sont les enjeux d>HelloAsso pour 2020 ?

L'objectif était de pérenniser l'entreprise en atteignant la rentabilité économique cette année mais le confinement a des conséquences importantes pour nous même si nous continuons à fonctionner en télétravail. L'activité de billetterie, qui représente 50 % de nos recettes, est réduite à zéro tandis que les campagnes d'adhésions sont aussi en forte baisse. Plus largement, après la phase de forte croissance, HelloAsso est aujourd'hui dans une phase de consolidation. Huit recrutements sont prévus en 2020 à Bordeaux, notamment sur l'accompagnement, mais on n'a pas vocation à grandir beaucoup plus. L'objectif est aussi de perfectionner nos services actuels comme l'application mobile qui permet de contrôler les entrées des évènements et on va aussi étoffer notre offre sur la billetterie. Ensuite, on veut permettre à une association de gérer chez nous tous ses encaissements via un outil de vente en lignes notamment pour les Amap et les ventes de t-shirt ou autres. En re-

vanche, on n'a pas vocation à tout faire : on ne veut proposer que du paiement mais en le faisant bien. Pour le reste, on développera l'interconnexion avec des partenaires qui proposent des outils de sites web, d'emailing, de CRM, de comptabilité, etc. L'idée est de bâtir une sorte de marketplace avec des solutions complémentaires et interopérables. C'est principalement par ce biais que viendront les nouvelles fonctionnalités.

HelloAsso a annoncé participer au mouvement Parental Act. Pourquoi ?

L'entreprise prend l'engagement d'accorder un mois de congé rémunéré pour le conjoint à la naissance d'un enfant. C'est une manière d'affirmer l'égalité entre hommes et femmes et de changer les mentalités et les réflexes qu'on a pour que les recruteurs et dirigeants d'entreprises ne se posent pas la question du congé maternité comme un handicap. Cela permettra de surmonter un obstacle important et d'autoriser tout le monde à être parent, y compris les 30 % de pères qui ne prennent pas leur congé paternité aujourd'hui ! 250 entreprises, qui peuvent se le permettre, se sont engagées dans cette démarche et le gouvernement semble avoir entendu cet appel.

//////////

HelloAsso en chiffres :

- Installée à la Cité numérique, à Bègles, près de Bordeaux, HelloAsso emploie 65 salariés.

- En 2019, 100.000 associations ont récolté 104 M€ via HelloAsso auprès de 1,4 million de donateurs particuliers, soit un paiement toutes les 15 sec. Cela représente 40.000 nouvelles associations en un an.

- 146.000 projets associatifs créés via HelloAsso en 2019 dont 48% de billetteries pour des spectacles, tournois, conférences, tombolas...

- 100 % des départements français sont désormais couverts par HelloAsso.

- En dix ans, HelloAsso a permis aux associations de récolter 200 M€ auprès de plus de deux millions de contributeurs.

- Le montant médian donné par les utilisateurs est de 1,67 €.

- Les associations dédiés aux arts et à la culture sont les premiers utilisateurs d>HelloAsso avec 23 % du total. ■



Lea Thomassin, au 1er rang, et une partie de l'équipe d>HelloAsso dans les locaux de l'entreprise à la Cité numérique, à Bègles.

Propos recueillis par Pierre Cheminade





IDÉES

Barbara Stiegler « Cette crise reflète la vision néolibérale de la santé publique »

La philosophe explique que la colère citoyenne face à l'impréparation des gouvernements néolibéraux pour les protéger de la pandémie doit déboucher sur un sursaut politique et une véritable « démocratie sanitaire »

Professeure de philosophie politique à l'université Bordeaux-Montaigne et responsable du master « soin, éthique et santé », Barbara Stiegler est l'auteure d'*Il faut s'adapter*. Sur un nouvel impératif politique (Gallimard, 336 p., 22 euros) et de *Du cap aux grèves*. Récit d'une mobilisation. 17 novembre 2018- 5 mars 2020 (Verdier, 139 p., 7 euros, à paraître). Dans un entretien au *Monde*, elle explique les raisons idéologiques de l'impréparation des gouvernements néolibéraux à la crise due au coronavirus et en appelle à la mise en place d'une « démocratie sanitaire ».

Comment expliquer l'impréparation, notamment française, face à cette pandémie mondiale ?

L'impréparation est en effet générale, mais les motifs divergent selon la culture politique de chaque pays. Aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, les choix qui ont été faits au départ allaient dans le sens du laissez-faire et s'inscrivaient dans une vision utilitariste assumée. Pour le bien commun, il valait mieux que certaines vies de moindre valeur soient sacrifiées. En France, où un tel discours aurait eu du mal à passer, la réduction continue du nombre de lits et de soignants et la pénurie de masques, d'équipements de protection et bientôt de médicaments conduit également à trier les patients, mais sans le dire publiquement.

Cette situation reflète plutôt la vision néolibérale de la santé publique et son imaginaire. Dans sa conception du sens de l'histoire, nous irions en effet vers un monde immatériel de flux et de compétences, censé être en avance sur le monde d'avant, qui lui serait fait de stocks et de vulnérabilités, c'est-à-dire, au fond, de matière et de souffrance. Nos économies développées seraient fondées sur l'« innovation » et sur l'« économie de la connaissance », ce serait là d'ailleurs le nouveau sens de la santé, et elles devraient déléguer aux continents du Sud, à l'Afrique et à l'Asie principalement, la fabrication industrielle des biens matériels. Avec une telle conception fantasmagique du sens de l'histoire, nos gouvernements ne pouvaient que renvoyer l'épidémie infectieuse et l'industrie manufacturière à un monde sous-développé et à des temps anciens que nous, Occidentaux, aurions dépassés. L'idée fut au fond qu'un tel virus était, comme les stocks de masques, trop archaïque pour concerner nos sociétés, trop performantes pour y être exposées. L'origine supposée de la pandémie a d'ailleurs pu contribuer à redoubler ce mécanisme de déni. Car quel rapport nos vies aseptisées et nos systèmes de santé ultramodernes pouvaient-ils bien avoir avec ce sombre mélange de saleté, d'élevage domestique confiné et de faune sauvage malade qu'évoquent les marchés d'animaux asiatiques ? Tournant le dos à ces images déplaisantes de chauve-souris et de volailles infectées, pourtant emblématiques de

notre économie mondialisée qui entasse les vivants dans des environnements industriels de plus en plus dégradés, le néolibéralisme préfère tourner ses regards vers l'avenir radieux promis par l'innovation biomédicale et continuer d'occulter les facteurs sociaux et environnementaux de toutes les pathologies, tant infectieuses que chroniques.

Dans quelle mesure cette vision néolibérale de la médecine reprend-elle celle théorisée par Walter Lippmann dans les années 1930 ?

L'idée véhiculée depuis des années est au fond que notre système sanitaire doit en finir avec la vieille médecine clinique, fondée sur la souffrance et la plainte du patient, de même qu'il serait censé en avoir fini avec les grandes épidémies infectieuses, supposant l'assistance à des populations vulnérables. C'est le sens de la médecine dite « proactive », portée par les promesses du virage numérique et des données massives (big data) en santé. A notre vieille médecine jugée « réactive », la vision proactive oppose des processus d'optimisation continue, où ce sont les patients eux-mêmes qui sont censés gérer de manière optimale leurs propres comportements face aux risques. Comme chez Walter Lippmann, l'idée est d'augmenter les performances des individus et leur capacité à s'adapter, y compris à un environnement dégradé. Cette vision, que l'on retrouve dans le champ de la

maladie chronique avec la « médecine des 4 P» (« personnalisée », « prédictive », « préventive », « participative »), sous-tend une nouvelle conception de la santé publique qui passe exclusivement par la responsabilité individuelle et qui refuse d'assumer une vision collective des déterminants sociaux de santé, soupçonnée de déboucher sur une action sociale trop collectiviste.

C'est l'accumulation de tous ces dualismes imaginaires qui a créé la cécité de nos gouvernements face à la crise et qui a produit la situation actuelle : un très long retard au démarrage pour prendre des mesures collectives de santé publique, doublé d'une spectaculaire pénurie organisée au nom de la santé elle-même, alors même que des alertes sur les maladies émergentes se multipliaient dans la littérature scientifique depuis des années et que l'OMS lançait des recommandations très claires dès la fin du mois de janvier.

Cela ne donne-t-il pas raison à son contradicteur, John Dewey ?

Absolument. Comme la crise climatique et comme d'autres grandes crises sanitaires, ce virus révèle le retard des gouvernements et de leurs stéréotypes sur les citoyens, ou plus exactement sur ceux que John Dewey nomme les « publics », c'est-à-dire les groupes de citoyens qui sont en première ligne face à un problème. Avec Walter Lippmann, les néolibéraux considèrent que ceux qu'ils appellent les « dirigeants » (leaders) sont par principe en avance sur la population. Parce qu'ils sont beaucoup plus mobiles, ils auraient une vue plus adaptée à la mobilité du réel, tandis que les masses inertes seraient par nature enfermées dans ce qu'il appelle des « stéréotypes », c'est-à-dire des représentations figées du réel. Or, la situation actuelle tend à démontrer l'inverse. Si les « élites » mondialisées

sont aveugles et dans le déni, c'est du fait même de leur mobilité, car cette dernière les attache à des manières de vivre qui se révèlent de plus en plus archaïques et inadaptées à la crise écologique, tandis que les populations s'inquiètent de manière bien plus lucide et commencent à douter.

Aviez-vous pris vous-même la mesure de l'ampleur de l'épidémie ?

Je n'ai rien compris à ce qui se passait. Débordée par d'autres fronts ouverts par la mobilisation sociale, j'ai plus ou moins fait confiance au gouvernement dans sa gestion du virus et j'ai adhéré par inertie aux stéréotypes et aux « fake news » diffusés par le discours dominant : « C'est une petite grippe », « il ne faut rien changer à nos habitudes de sortie » (le président Emmanuel Macron, le 6 mars), « la Chine et l'Italie surréagissent ».

C'est seulement le soir de la fermeture brutale de tous les cafés et restaurants par le premier ministre, Edouard Philippe, que j'ai commencé à comprendre qu'on nous cachait quelque chose. Une injonction contradictoire apparaissait au grand jour, qui reprenait exactement la même structure que l'élément déclencheur de la crise des « gilets jaunes » avec la taxe carbone. « Soyez mobiles, mais ne prenez pas votre voiture » (novembre 2018) devenait « Restez chez vous, mais allez voter » (mars 2020), contradiction qui n'a pas cessé d'être relayée ensuite par des énoncés du type : « Restez chez vous, mais allez travailler ». Au lieu de passer leur temps à dénoncer les réseaux sociaux et accréditer l'idée que le pouvoir serait par principe du côté du savoir, les experts et les gouvernants seraient bien inspirés de reconnaître leur retard sur les événements.

Quels sont les effets psychiques, sociaux et politiques de ces injonctions contradictoires ?

La multiplication de ces signaux contradictoires autour du thème de l'ouverture et de la clôture, de la stase et du flux, produit un effet permanent de double contrainte (double bind), qui est intenable pour ceux auxquels elle s'adresse et qui sape complètement l'autorité des gouvernants. Son origine est toujours la même. Elle vient de la crise écologique et sanitaire qui fracasse le cap, et avec lui le discours de ses capitaines, de l'intérieur. En Chine, en Italie et en France, ce furent en effet les publics concernés, ceux qui étaient réellement en lutte contre le virus, qui ont été à chaque fois en avance sur la situation. Or, ce retard a été sans cesse dénié et dissimulé par les dirigeants. Dans notre pays, ce fut et c'est encore la fonction du discours dominant sur l'indiscipline et l'irresponsabilité des Français. Ce discours a aussi pour fonction de nous culpabiliser. En surinvestissant le registre moral, il s'agit de produire une complète dépolitisation des questions, qui passe par l'héroïsation des soignants, l'activation de la fibre morale de tous les citoyens et la stigmatisation des mauvais Français. En mettant en scène notre ignorance, il permet enfin de donner les pleins pouvoirs aux dirigeants. Dans un monde complexe, mouvant et incertain, les masses doivent laisser la décision aux experts, et dans une situation de crise, la démocratie doit faire place à l'union sacrée derrière son chef de guerre.

Sauf que derrière la mise en scène d'un pays en ordre de bataille, la défiance est toujours là et la colère grandit. Cette colère n'ira dans le bon sens qu'à condition de devenir politique. Pour cela, il faut exiger dès maintenant une véritable démocratie sanitaire. Que les choix de santé publique deviennent, comme les choix économiques et sociaux, une affaire

collective et non la chose réservée des experts et des dirigeants. Puisque nous entrons dans un temps de crises majeures, le prétexte de la pandémie n'est pas audible, à moins qu'on choisisse clairement d'en finir avec la démocratie et de préférer un gouvernement autoritaire (la Chine) ou par le big data (la Corée du Sud). Cette tentation existe dans les discours dominants, mais je crois qu'il faut systématiquement la combattre.

Le pouvoir dit «Restez chez vous», mais également que «tout continue». En quoi s'agit-il d'une illusion?

Cette illusion est le moteur des «grands plans de continuité d'activi-

té» (business continuity plan), qui fleurissent dans toutes nos organisations. Ces plans jouent évidemment sur le bon sens. Ne faut-il pas continuer à soutenir la vie, à s'occuper de nos élèves, de nos étudiants, de nos enfants, à assurer le maintien des fonctions vitales du pays? Mais derrière ces assertions de bon sens, c'est tout autre chose qui se joue. En imposant à tous l'économie du numérique, qui livre toute une population, y compris les plus jeunes (une injonction contradictoire de plus!), au pouvoir des écrans, nos responsables ne font en réalité qu'une chose: poursuivre à toute force la pression du surmenage, de l'évaluation et de la compétition mondialisée qui minent nos sociétés. L'idée est de ne

surtout pas affronter les discontinuités inouïes du réel et de les recouvrir par une continuité factice, en jouant sur des ressorts psychologiques bien connus : la peur du vide, l'évitement du deuil et la terreur devant l'inédit. Le néolibéralisme n'est pas seulement dans les grandes entreprises, sur les places financières et sur les marchés. Il est d'abord en nous, et dans nos minuscules manières de vivre qu'il a progressivement transformées et dont il s'agit aujourd'hui que nous reprenions collectivement le contrôle. ■

*Barbara Stiegler propos recueillis
par Nicolas Truong*



PROTECTION SOCIALE



FINANCE & MARCHÉS—CORONAVIRUS

Les mutuelles de santé et prévoyance s'inquiètent des impayés

A l'heure où les entreprises en difficultés peuvent être exonérées de cotisations sociales, leurs mutuelles attendent de pied ferme les cotisations. Celles-ci permettent de couvrir les salariés contre les frais de santé, les arrêts maladie et autres aléas de la vie.

Les assureurs actifs en santé et prévoyance collective sont sur le qui-vive. Ils redoutent que nombre d'entreprises, touchées de plein fouet par la crise économique et sanitaire, ne s'acquittent pas de leurs cotisations de santé et prévoyance. Cette menace, couplée à l'augmentation des arrêts maladie, pourrait fragiliser certains acteurs de ce marché qui représentait un peu plus de 30 milliards d'euros de cotisations en 2018.

« Le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui est de faire en sorte que les entreprises payent leurs cotisations », explique Philippe Barret, le patron du groupe de protection sociale Apicil. Ce mois d'avril est crucial. En temps normal, c'est au cours de ces semaines de printemps que les groupes spécialisés dans les garanties de santé et prévoyance collectives perçoivent les cotisations du premier trimestre permettant aux salariés d'être couverts contre les dépenses de santé et la perte de revenus liée à des aléas de la vie (arrêts de travail, invalidité ou décès).

« Tentation de simplification »

Les assureurs sont d'autant plus inquiets que le gouvernement a promis une suspension des impôts et des cotisations sociales pour aider les entreprises à affronter la tempête. « Dans les entreprises, il y a une ten-

tation de simplification consistant à considérer que les cotisations collectives de santé et prévoyance sont des cotisations sociales. Mais si les entreprises veulent continuer de couvrir les salariés, il faut qu'elles cotisent », insiste Philippe Barret.

Pour soulager leurs clients, les assureurs peuvent accorder des délais de paiements. Ils redoutent cependant que certaines entreprises peinent de plus en plus à les payer ou se retrouvent en faillite. Et ce, alors que leurs prestations devraient augmenter, du fait par exemple de la hausse des arrêts maladie. « Au dernier décompte, 20 % de nos entreprises clientes en prévoyance et santé avaient demandé un report ou un étalement de leurs cotisations », explique Thomas Saunier, directeur général du groupe de protection sociale Malakoff Humanis. « Si, à la fin du mois de juin, nous ne sommes pas payés, nous aurons assumé les prestations pendant six mois sans avoir les cotisations en face. Cela pourrait devenir un vrai sujet », dit-il.

« Risque systémique »

Comme d'autres acteurs de la protection sociale, Klesia, Ocirp et Audiens, Malakoff Humanis a promis une exonération de cotisations pour les hôtels, cafés et restaurants. Ce geste n'aurait cependant pas été possible sans une ponction des réserves accumulées pour le compte de cette

branche. Et il n'est pas question de promettre une telle exonération à tous les clients, « pour des raisons évidentes de coûts », indique Thomas Saunier.

Le mutualiste n'hésite pas à parler de « risque systémique » si les cotisations manquent à l'appel. « Nous sommes très solides, nous avons un ratio de solvabilité à 226 %. Nous n'avons pas de problème de trésorerie. Cette situation n'est pas forcément vraie pour l'ensemble des acteurs de la place. Mais il y a des risques qu'en sortie de crise un certain nombre d'acteurs soient un peu fragilisés », prévient-il.

Coûteuse portabilité des garanties

Le secteur pourrait pâtir d'une spécificité supplémentaire : le principe de portabilité des garanties. « Quand un salarié est au chômage, sa couverture santé et prévoyance lui est acquise pendant plusieurs mois en fonction de son ancienneté et cela peut aller jusqu'à un an », explique un assureur. « On a prévu ce mécanisme de portabilité dans nos tarifs pour un taux de chômage normal, si le chômage augmente brutalement, il y a des prestations de solidarité énormes qui vont être payées par les assureurs sans aucune cotisation. » ■

par Solenn Poullennec

